



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 18 JUIN 2019

Présent-e-s :

M. Roberto RIGHETTI, Président

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-Présidente

Mme Alexandra SAAS, Secrétaire ad interim

M. Philippe ROCHETIN, Membre du Bureau

Mmes Catherine BOERTSCHER, Véronique DUBOIS, Véronique ÖZAZMAN et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Robert CHAL, Guy CHEVALLEY, Roberto DI GIORGIO, Sylvain DUPRAZ, Cédric EPENY, Michel FAVRE, Pierre-Alain GAUD, Vincent GILLET, Jean-Michel MEYLAN, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN, Mario RODRIGUEZ et Dominique TINGUELY, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Xavier MAGNIN, Maire

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Thierry DURAND, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

Mme Glenna BAILLON

MM. Laurent FARINELLI, Pierre TORRI et Francisco VALENTIN

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR (modifié) :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2019**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des commissions :**
 - a) Sociale du 23 mai**
 - b) Culture et loisirs du 27 mai**
 - c) Infrastructures et environnement du 3 juin**

- d) Aménagement et grands projets du 5 juin
- e) Economie et finances du 6 juin
- f) Conjointe Enfance, Infrastructures environnement et Economie et Finances du 13 juin
- g) Sports du 13 juin
- h) Sécurité prévention et communication du 17 juin

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) D 158-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 3'600'000.- pour l'étude relative à la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates
- b) D 159-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 296'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2019 à Plan-les-Ouates
- c) D 160-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour le financement d'un concours de paysagistes pour les espaces publics du Rolliet
- d) D 161-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 1'290'000.- en vue de l'acquisition de la parcelle N° 7286 (anciennement N° 11052B), sise dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates
- e) D 163-2019 R : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 470'000.- destiné à couvrir le dépassement actuel pour la période de janvier à juin 2019, ainsi qu'à engager du personnel éducatif dans les crèches VéloRouge et CielBleu
- f) D 162-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 130'000.- destiné aux travaux de réaménagement du bâtiment de la Vieille Ecole regroupant le service culturel, de l'enfance et de l'action sociale et de la jeunesse, sis route des Chevaliers-de-Malte 5 à Plan-les-Ouates
- g) D 164-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 1'600'000.- pour la mise en système séparatif des collecteurs et de l'aménagement routier du chemin de Riant-Mont à Plan-les-Ouates.
- h) D 165-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour l'étude de l'assainissement et la transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates
- i) D 166-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 320'000.- pour l'assainissement énergétique de l'ancienne école d'Arare à Plan-les-Ouates
- j) D 167-2019 P : Annulation de la délibération D 37A-2012 du 18 décembre 2012 – subvention système de vélos en libre-service (VLS)
- k) D 168-2019 P : Annulation de la délibération D 80A-2017 du 23 mai 2017 – financement variante enterrée liaison L1
- l) D 169-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 70'000.- en vue de la réalisation d'un espace de Street Workout au stade des Cherpines à Plan-les-Ouates
- m) D 170-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 420'000.- destiné à l'acquisition de 797m² de droits à bâtir « activités » issus de la parcelle N° 6'918 propriété du Canton dans le périmètre du Plan Localisé de Quartier du Rolliet à Plan-les-Ouates

9. Propositions du Conseil municipal

A. Motion

- a) M 18-2019 R : Pour une « Maison du développement durable » à Plan-les-Ouates

- b) **M 19-2019 Pour un éclairage nocturne moderne, efficient et optimal à Plan-les-Ouates**
- c) **M 20-2019 Pour que vive le Plein-les-Watts festival**

7. Pétition

- b) **Pe 05-2019 : Abris de bus à l'arrêt Roday Questions**

8. Questions

9. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Righetti, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il annonce les absences de Mme Baillon, MM. Farinelli et Valentin, ainsi que M. Torri, Secrétaire. Le Président invite donc Mme Saas, Vice-secrétaire à venir à sa droite pour remplacer ce dernier.

Mme Monbaron annonce que, suite à une commission Aménagement et une commission Economie au sein desquelles il fut question de la délibération D 161-2019 R concernant l'acquisition d'une parcelle aux Cherpines, le Conseil administratif souhaite retirer ce point de l'ordre du jour, afin de le traiter au mois de septembre 2019.

Le Président annonce, quant à lui, le dépôt de deux motions. A savoir, la motion M 19-2019 P Pour un éclairage nocturne moderne, efficient et optimal à Plan-les-Ouates et la motion M 20-2019 P Pour que vive le Plein-les-Watts festival. Il demande donc aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'ajout de ces motions à l'ordre du jour de cette séance.

Le Conseil municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour, la motion M 19-2019 P par 18 voix pour et 2 refus.

Le Conseil municipal accepte par 18 voix pour, 1 abstention et 1 refus, de porter la motion M. 20-2019 à cet ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MAI 2019

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2019 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 20 voix pour, sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 27 juin 2019 et s'achèvera le 6 septembre 2019, en raison de la suspension estivale du 15 juillet au 15 août 2019.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. Présence dans le public de M. Akiku Girmay

M. Magnin informe de la présence dans le public de M. Akiku Girmay, apprenti employé de commerce au sein du SASJ (Service de l'Action Sociale et de la Jeunesse), qui leur fait le plaisir d'assister à une séance du Conseil municipal.

3.2. Vernissage du livre '*Métamorphoses*' – 27 juin 2019

M. Magnin leur fait remarquer qu'ils ont trouvé, sur leur place, un document concernant le vernissage du livre '*Métamorphoses*', livre qui parle de Plan-les-Ouates et dont le vernissage aura lieu le 27 juin 2019 à 18H30, à la Distillerie. Les conseillers municipaux y sont cordialement conviés.

3.3. Saison culturelle 2019/2020 – Présentation 12 juin 2019

M. Magnin informe que la présentation de la saison culturelle 2019/2020 a eu lieu à La julienne le 12 juin dernier. Il remercie les deux conseillers municipaux qui y étaient présents et précise que passablement de monde y a assisté.

3.4. Dernier spectacle de la saison culturelle 2018/2019

M. Magnin annonce que le dernier spectacle de la saison 2018/2019 a eu lieu le 23 mai 2019. Ce spectacle, un concert de Bonga, a affiché complet.

3.5. Visites guidées de Plan-les-Ouates

M. Magnin informe que les visites guidées de Plan-les-Ouates fonctionnent bien. Elles ont eu lieu les 26 mai et 16 juin 2019, de 10H00 à 12H00 et ont chacune compté entre 15 et 18 participants.

3.6. Fête de la Musique – vendredi 21 juin 2019

M. Magnin annonce que la Fête de la Musique aura lieu le vendredi 21 juin 2019 et commencera à 16H45 avec la chorale des élèves des écoles du Pré-du-Camp et du Sapay et se terminera à 22H30 avec le Beau lac de Bâle. Il y aura également de la danse avec une démonstration de danse de l'Atelier danse.

3.7. Cinéma et théâtre en plein air

M. Magnin informe que les séances de cinéma et les représentations théâtrales en plein air sont reconduites cet été. Sont prévues 4 séances de cinéma et 2 représentations théâtrales.

3.8. Festival *Plein-les-Watts*

M. Magnin annonce que le festival *Plein-les-Watts* aura lieu du 15 au 17 août 2019.

3.9. *Festiv'Baroqueries*

M. Magnin informe que les *Festiv'Baroqueries* auront lieu, quant à elles, du 18 au 25 août 2019.

3.10. Politique culturelle

M. Magnin annonce que la nouvelle politique culturelle, vue par le Conseil administratif, a été présentée en commission et prend effet dès maintenant.

3.11. Evaluation du VéloRouge

M. Magnin informe que le SASAJ (Service d'Autorisation et de Surveillance de l'Accueil de Jour) a évalué le VéloRouge et a rendu un préavis positif pour cette institution.

3.12. Grève du 14 juin 2019

M. Magnin annonce que la grève du 14 juin 2019 a majoritairement été suivie au sein des institutions de la petite enfance. Les parents, avertis suffisamment tôt, avaient pris des dispositions afin de faire garder leurs enfants en ce jour d'effectif réduit. Seuls quatre ou cinq enfants sont allés en crèche et ont pu être encadrés. Personne n'a fait grève au sein des restaurants scolaires, mais la Commune avait pris des dispositions afin que des sandwiches remplacent les repas au cas où il devait y avoir moins de personnel.

3.13. Projet de construction de la paroisse

M. Magnin informe que le projet de construction de la paroisse, qui prendra place sur la parcelle actuelle du JAPLO et des Abeilles, avance. Quelques séances ont eu lieu et la Commune est en contact avec le JAPLO et les Abeilles pour la suite de ce projet.

3.14. Discussions sur les usages de la petite enfance

M. Magnin annonce que les discussions sur les usages de la petite enfance sont toujours prenantes. L'OCIRT (Office Cantonal de l'Inspection et des Relations du Travail) a émis des usages qui toucheront toutes les communes du Canton.

3.15. Projet d'accueil des enfants en EMS à midi

M. Magnin informe que le projet d'accueil des enfants en EMS à midi se déroule à satisfaction de tous. Environ une douzaine d'enfants vont ainsi manger une fois par mois à l'EMS.

3.16. Parcelle n° 1017 située dans le quartier des Cherpines

M. Magnin annonce que la parcelle n° 1017, sise dans le quartier des Cherpines, a été proposée à Carrefour Rue en réponse à la motion qui avait été déposée pour trouver un emplacement à cette association.

3.17. Conseil de gestion de Champ-Ravy

M. Magnin annonce que le Conseil de gestion de Champ-Ravy, auquel ont participé une conseillère et un conseiller municipaux, a eu lieu dernièrement et s'est très bien déroulé. Il fut question des préconisations et du bilan de ce qui s'y est passé.

3.18. Repas villageois – 24 août 2019

M. Magnin informe que le repas villageois aura lieu le 24 août 2019 sous forme de pique-nique.

3.19. Nouvelle politique sociale

M. Magnin annonce que la nouvelle politique sociale présentée en commission prend effet dès maintenant.

3.20. Le français au parc

M. Magnin informe que les cours *Le français au parc* auront lieu du 12 au 23 août 2019.

3.21. Remise des attestations *Appren'TISSAGE*

M. Magnin informe que les attestations d'*Appren'TISSAGE* ont été délivrées le 12 juin 2019.

3.22. ***PLO Plage - quartier du Vélodrome***

M. Magnin annonce que *PLO Plage* prendra ses quartiers dans la région du Vélodrome dès le 1^{er} juillet 2019.

3.23. **Plan canicule**

M. Magnin informe que le plan canicule sera à nouveau actif pour les personnes de 75 ans et plus.

3.24. **Journée des entreprises**

M. Magnin annonce que la Journée des entreprises, dont le thème sera 'la mobilité du futur', aura lieu le 2 octobre 2019.

3.25. **Politique économique**

M. Magnin informe que la politique économique est également sous toit, mais n'a pas encore été vue par le Conseil administratif. Il espère donc pouvoir la leur présenter en septembre 2019, au sein de la commission Economie.

3.26. **Inauguration de Frédérique Constant SA**

M. Magnin annonce que le 5 juin 2019 a eu lieu l'inauguration de l'extension du bâtiment de la société Frédérique Constant SA.

3.27. **Bâtiment Bracco - 28 juin 2019**

M. Magnin informe que la pose de la première pierre du nouveau bâtiment Bracco aura lieu le 28 juin 2019.

3.28. ***Festi'Sapay***

M. Magnin annonce que le festival *Festi'Sapay* a eu lieu le 11 juin 2019. Ce dernier a accueilli énormément de monde, malgré un temps maussade en fin de journée.

3.29. ***Sport'ouvertes***

Mme Monbaron informe que la semaine *Sport'ouvertes* qui a eu lieu au mois de mai 2019 a obtenu de très bons retours, notamment de la part des associations qui se disent satisfaites de cette formule, même si certaines activités ont rencontré plus de succès que d'autres. Il faut savoir que les associations ouvrent leurs portes au public qui peut ainsi suivre des cours dans chacun des clubs de la Commune qui ont adhéré à cette manifestation. Pour l'instant, la Commune a reçu les retours de la moitié des associations qui y ont participé et à ce stade, ils peuvent déjà comptabiliser plus de 200 participants. Certaines activités ont remporté un franc succès, telle que la plongée, avec 13 participants. Certes, cela peut paraître très peu, mais lorsque l'on sait qu'il faut beaucoup de matériel, cette participation était importante pour le club, l'escalade a reçu 30 personnes, le tir à l'arc plus de 90 personnes, le skate parc plus de 20 participants et la danse, une quinzaine. Même les clubs qui ont eu peu de visites durant cette semaine ont pu enregistrer de nouvelles inscriptions pour la saison prochaine. La Commune n'a donc pas rencontré d'avis négatifs et cette manifestation sera vraisemblablement reconduite l'année prochaine.

3.30. **Label qualité pour le sport**

Mme Monbaron annonce que la Commune a demandé aux associations sportives communales qui touchent une subvention de plus de CHF 10'000.- de s'inscrire afin de passer le label qualité pour le sport. Il s'agit d'un label contribuant à mettre en valeur l'entier du travail fourni par les

bénévoles au sein des associations et à reconnaître les prestations de qualité. C'est un label qui valorise l'engagement et qui est le garant de prestations de haut niveau. Il permet également aux associations de corriger quelques défauts d'organisation. La Commune compte trois associations qui ont obtenu ce label en 2019, à savoir le Rugby Club de Plan-les-Ouates qui a obtenu le label niveau 1 et le Tennis Club Plan-les-Ouates qui a obtenu le label niveau 3. Concernant le troisième club, il s'agit du Kyudo Kai, qui n'a pas une subvention de CHF 10'000.-, mais qui s'est spontanément inscrit pour obtenir ce label, qu'il a obtenu avec le niveau 1. Le Club de natation avait, quant à lui, déjà ce label niveau 1 et le Hockey Club de Plan-les-Ouates a ce label niveau 2. La Commune compte donc cinq associations labellisées à ce jour. Le FC Plan-les-Ouates et le Geneva Whoppers sont en train de faire les démarches pour l'obtenir.

3.31. Incivilités

Mme Monbaron informe qu'ils ont recensé 4 incivilités durant le mois de mai 2019 : 1 cas de déchets, 1 cas de dommages à la propriété au Stade des Cherpines, qui a été résolu grâce à des caméras, 1 cas d'accident non annoncé et 1 tag. Ils avaient compté 8 incivilités sur la même période en 2018

3.32. Cambriolages

Mme Monbaron annonce qu'il y a eu 4 cambriolages au mois de mai 2019, soit 39 depuis le début de l'année.

3.33. Les Sciers

Chantiers des immeubles

Mme Monbaron annonce que le chantier des différents immeubles suit son cours. La Commune mettra prochainement à disposition des habitants, des photos aériennes prises par drone, lesquelles permettront de garder une trace de l'évolution de ces constructions dans le temps. Ces photos seront disponibles sur le site internet www.aménagementPLO.ch. Les conseillers municipaux seront informés de leur mise à disposition.

Processus de signature de vente des appartements en PPE de la Commune

Mme Monbaron informe que le processus de signature de vente des appartements en PPE de la Commune démarre dans les prochains jours avec les candidats dont les dossiers ont été validés. Ce processus sera terminé durant l'été, car cela va prendre un certain temps.

3.34. Cherpines – Concours aménagements extérieurs du quartier du Rolliet

Mme Monbaron informe que la seconde et dernière étape du concours pour les aménagements extérieurs du quartier du Rolliet s'est déroulée ce jour. Quatre Bureaux étaient candidats. Ceux-ci n'ayant pas encore été informés du résultat, elle ne peut malheureusement pas le leur donner ce soir, mais ils en auront prochainement connaissance, probablement par courrier électronique, en attendant le Conseil municipal du mois de septembre 2019.

3.35. Violente tempête

M. Durand annonce que la violente tempête qui a eu lieu le samedi 15 juin 2019 a provoqué des inondations dans différents bâtiments communaux et de nombreux arbres ont été fauchés. Il a pu observer l'eau qu'il y avait dans différents endroits de la Mairie et notamment dans le carnotzet où près de 20 centimètres d'eau stagnait. Appelés, les pompiers sont venus rapidement malgré leur fatigue due à leurs nombreux engagements durant la nuit. Il salue l'engagement des collaborateurs et collaboratrices de la Mairie et en particulier ceux du Service de conciergerie et les jardiniers et jardinières du Service des espaces verts, ainsi que les pompiers qui ont œuvré

dès dimanche, mais surtout la nuit de samedi à dimanche pour tout remettre en ordre (pompage d'eau, nettoyage, débarrassage des branches et des troncs, ...), ce qui fut fait à la satisfaction générale et dont ils les remercient chaleureusement.

3.36. Monnaie le Léman

M. Durand informe que la commune de Plan-les-Ouates acceptera dès le mois de septembre prochain, la monnaie *le Léman*. Il leur en reparlera en automne.

3.37. Vols d'hélicoptères

M. Durand rappelle qu'ils sont informés, depuis plusieurs années, du fait qu'il y a des vols d'hélicoptère dans la région de Saconnex-d'Arve Dessous. Après avoir investigué, ils ont constaté que ces vols étaient dûment autorisés par la Police cantonale et l'Office Fédéral de l'Aviation Civile (OFAC). La Commune a rencontré des représentants de la Police cantonale chargée de délivrer ces autorisations pour qui il y a un risque que ces vols augmentent significativement et a convenu avec eux de voir avec l'OFAC de quelle manière il leur serait possible de limiter ces vols de convenance. Car il s'agit vraiment de vols de convenance, étant bien entendu que la Commune n'émet aucune réserve quant aux vols sanitaires. La Commune a également sollicité de conseil d'un avocat pour évaluer les marges de manœuvre légales à sa disposition. Les premiers retours de ce dernier leur montre qu'elles sont faibles, mais ils poursuivent leurs investigations. En effet, à l'heure où tout le monde parle de développement durable, de nuisances sonores et de pollution, il lui semble assez anachronique d'imaginer la poursuite de ce genre de vols dont il n'est pas besoin, vu les nuisances qu'ils engendrent tant pour l'environnement que pour la population qui en subit les assauts sonores.

3.38. Tram à Plan-les-Ouates – Préparation de la phase chantier

M. Durand informe que le Conseil administratif a adressé un courrier au chef du Département des Infrastructures concernant le tram à Plan-les-Ouates car ils s'inquiètent du rythme qu'ils jugent trop sénatorial (en espérant se tromper) de préparation de la phase chantier qui implique, au préalable, que toute une série de choix soit effectuée en concertation avec les communes, puisqu'elles seront appelées à en cofinancer une partie estimée, pour l'instant, à une dizaine de millions de francs.

3.39. Infrastructures L1 et L2

M. Durand annonce que la Commune a également adressé un courrier aux deux conseillers d'Etat en charge du Département des infrastructures et de l'aménagement concernant la suite du vote négatif du Grand Conseil concernant les infrastructures L1 et L2. En effet, le quartier des Sciers en cours de réalisation a été planifié en tenant compte de ces infrastructures pour accéder à ce quartier et pour le protéger contre le bruit de l'autoroute. En leur absence, il faut trouver des alternatives adéquates.

3.40. Portes ouvertes du CEVA-Léman

M. Durand informe que les portes ouvertes du CEVA-Léman seront organisées les 29 et 30 juin prochain de 10H00 à 17H00 dans les différentes gares en cours de réalisation.

3.41. Projet Musée d'Histoire naturelle 'La nuit est belle'

M. Durand annonce que la commune de Plan-les-Ouates a décidé de rejoindre le projet porté par le Musée d'Histoire naturelle de Genève, la Société d'astronomie de Genève et en partenariat avec le Grand-Genève, projet intitulé '*La nuit est belle*' et qui consiste à éteindre l'éclairage public le jeudi 26 septembre prochain. Ce projet est soutenu par plusieurs collectivités publiques genevoises, vaudoises et françaises et permettra d'observer le ciel sans trop de pollution

lumineuse et de voir la voie lactée depuis Genève, dès le coucher du soleil et observer Saturne, dès 20H30.

3.42. Aides humanitaires d'urgence

M. Durand informe que lors de sa séance du 2 mai dernier, le Conseil administratif a décidé d'octroyer deux aides humanitaires d'urgence de CHF 5'000.- chacune, à Médecins sans frontières et à la Croix rouge suisse. Dans la nuit du 14 au 15 mars 2019, le cyclone Idai a balayé le Mozambique avec des vents atteignant jusqu'à 190 k/h. Le Zimbabwe et le Malawi ont également été lourdement affectés. La Croix rouge suisse soutient financièrement l'aide d'urgence du mouvement international de la Croix rouge et du Croissant rouge au Mozambique et déploie des spécialistes sur place. Au Malawi, pays d'intervention prioritaire de la Croix rouge suisse, l'organisation a pris des mesures d'aide engagées par la Croix rouge locale pour le sud du pays. De nombreuses habitations, cultures et installations ont été détruites et sont encore inondées. Les équipes de Médecins sans frontières ont installé une unité de traitement du choléra et apportent un soutien à la campagne de vaccination contre le choléra menée par le Ministère de la santé.

3.43. Réponse à la question posée par M. Dupraz lors du Conseil municipal du 21 mai 2019 concernant les verres recyclables en plastique

Pour répondre à M. Dupraz qui avait été informé par les organisateurs de la fête de l'école du Pré-du-Camp que ces derniers s'étaient vus refuser le prêt des verres en plastique recyclables de la Commune, **M. Durand** explique que le Service concerné de la Commune lui a rappelé qu'en 2012, le Conseil administratif de l'époque avait décidé que la Commune acquerrait ces verres pour les manifestations communales et qu'elle ne les mettrait pas à disposition d'autres manifestations car l'infrastructure à mettre en place derrière cela était jugée trop importante.

3.44. Réponse à la question posée par M. Tinguely lors du Conseil municipal du 21 mai 2019 concernant les parkings sauvages en face de l'école Aimée-Stitelmann

Concernant les parkings sauvages en face de l'école Aimée-Stitelmann à propos desquels s'interrogeait M. Tinguely, **M. Durand** explique que les deux parkings en question sont situés sur des parcelles privés et les propriétaires y ont autorisé le stationnement. La police municipale ne peut donc pas verbaliser. Cependant, la Commune intervient régulièrement par courrier auprès des autorités compétentes pour dénoncer ces situations.

3.45. Réponse à la question posée par M. Reversy, membre du public, lors du Conseil municipal du 21 mai 2019 concernant une formation destinée à la population pour l'utilisation des 12 défibrillateurs installés sur la Commune

Mme Monbaron revient sur la question posée par M. Reversy lors du dernier Conseil municipal, expliquant que cette demande de formation est à l'étude et qu'une réponse sera fournie lors du Conseil municipal du mois de septembre 2019.

3.46. Remerciements aux sapeurs-pompiers

Suite aux violents orages du samedi 15 juin 2019, **Mme Monbaron** tient à relever l'important engagement de leur Compagnie des sapeurs-pompiers. En effet, à pied d'œuvre le samedi de 17H00 à 00H30 et une bonne partie de la journée du dimanche, sans compter le temps de nettoyage et de rangement du matériel, ce sont plus de 40 interventions allant des inondations au tronçonnement d'arbres qui ont été assurées et la Commune leur adresse ses plus chaleureux remerciements.

4. **RAPPORTS DES COMMISSIONS**

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à g).

a) **Sociale du 23 mai** (annexe a)

M. Meylan donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) **Culture et loisirs du 27 mai** (annexe b)

M. Chevalley donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) **Infrastructures et environnement du 3 juin** (annexe c)

M. Monnerat donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) **Aménagement et grands projets du 5 juin** (annexe d)

M. Rieben donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) **Economie et finances du 6 juin** (annexe e)

M. Rodriguez donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

f) **Conjointe Enfance, Infrastructures et environnement et Economie et finances du 13 juin**
(annexe f)

Mme Willimann donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

g) **Sports du 13 juin** (annexe g)

M. Righetti donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

h) **Sécurité prévention et communication du 17 juin**

Ndlr : il n'y a pas de rapport, cette séance ayant été annulée.

5. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A. **Projets de délibération**

a) **D 158-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 3'600'000.- pour l'étude relative à la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 158-2019 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 21 mai 2019. Cette délibération a été renvoyée en commission conjointe Infrastructures, Enfance et Economie. La commission Infrastructures a émis un préavis favorable, par 3 voix pour et 3 abstentions, la commission Enfance a, quant à elle, préavisé favorablement par 5 voix pour et 3 abstentions et la commission Finance a également émis un préavis favorable par 4 voix pour et 4 abstentions.

M. Rieben fait remarquer que dans le privé, les mandats d'architecte SIA se traitent fréquemment à moins 20 %, voire moins 30 % par rapport au tarif officiel. Or, il observe que dans le cas qui les occupe, un petit rabais a été accordé par le simple fait que le prix de l'heure moyen est à CHF 125.- au lieu de CHF 140.-. Il estime qu'un rabais supplémentaire pourrait être obtenu et il souhaiterait savoir si le Conseil administratif a demandé un tel rabais.

Comme l'a relevé M. Rieben, le prix de l'heure est passé de CHF 125.- à CHF 140.-. **M. Magnin**

imagine donc qu'il y a eu une discussion pour arriver à ces tarifs-là. Ces derniers sont, selon le Service des constructions, tout à fait corrects et admis. Mais s'il le faut, ils continueront à discuter avec les architectes pour leur demander de faire moins cher, car il rejoint M. Rieben sur ce point ; parfois les architectes sont très chers.

M. Rieben se dit satisfait de cette réponse. Il remercie M. Magnin et attend donc des nouvelles à ce sujet.

La Parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette délibération D 158-2019 R par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

b) D 159-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 296'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2019 à Plan-les-Ouates

Le Président rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 159-2019 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 21 mai 2019. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures et environnement, laquelle a émis un préavis favorable à l'unanimité, dans sa séance du 3 juin 2019, ainsi qu'en commission Economie et finances qui a également préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de sa séance du 6 juin 2019.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 159-2019 R par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

c) D 160-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour le financement d'un concours de paysagistes pour les espaces publics du Rolliet

Le Président rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 160-2019 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 21 mai 2019. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures et environnement, qui a émis un préavis favorable, à l'unanimité, lors de sa séance du 3 juin 2019, ainsi qu'en commission Economie et finances qui, lors de sa séance du 6 juin 2019, a également préavisé favorablement à l'unanimité.

Comme il a eu l'occasion de le dire en commission, **M. Rieben** n'a rien contre le principe d'ouvrir un budget de CHF 160'000.- pour ce concours. Il estime cependant qu'il serait peut-être judicieux de surseoir à l'exécution de ce concours en attendant que les projets d'architecture du Rolliet soient déposés, de telle sorte qu'il puisse y avoir une concertation entre les architectes et les concourants. Raison pour laquelle il propose de voter ce montant ce soir, mais de veiller à ce que le concours ne soit pas réalisé trop rapidement, car sans cela, ils risquent de passer à côté d'opportunités.

Mme Monbaron explique qu'effectivement, l'idée de réaliser ce concours à la fin de cette année vient du fait que le PLQ (plan localisé de quartier) a déterminé les endroits où seront construits les immeubles et qu'il y a une très faible marge de pouvoir déplacer ces immeubles sur la gauche ou sur la droite par rapport aux plans et qu'à ce jour, une partie du concours de paysagistes pour les espaces privés du Rolliet a déjà été faite. De plus, de tous les Bureaux qui ont participé, ils

se sont aperçus que chacun a pris en compte la possible différence d'emplacement des immeubles qui est infime par rapport au PLQ. Le résultat qu'ils ont pu voir aujourd'hui leur a donné satisfaction puisqu'ils ont choisi un candidat.

Cette réponse ne convient pas à **M. Rieben** car il ne s'agit pas uniquement d'une question de volumétrie d'immeubles, mais également d'une question d'apparence.

M. Durand confirme que, bien évidemment, ce concours s'intégrera également dans ce qui existe déjà, à telle enseigne que les promoteurs peuvent tout à fait faire partie du jury. Le principal concernant cette délibération est surtout la place devant le fonds-bâti où se trouvera l'arrêt du tram. C'est principalement de cet enjeu-là dont il s'agit, ce que n'avaient pas fait les mandataires aujourd'hui, car il ne s'agissait pas du même concours. Il est clair qu'il faut qu'il y ait une articulation très étroite entre les espaces publics intérieurs et les espaces publics extérieurs. Ils veilleront donc bien évidemment à ne pas aller trop vite pour pouvoir intégrer les adaptations des bâtiments. Il rappelle également que la Commune est aussi maîtresse d'une partie de ces bâtiments.

La Parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 160-2019 R par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

- d) **D 161-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 1'290'000.- en vue de l'acquisition de la parcelle N° 7286 (anciennement N° 11052B), sise dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates**

Comme annoncé en début de séance, ce point est retiré de l'ordre du jour.

- e) **D 163-2019 R : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 470'000.- destiné à couvrir le dépassement actuel pour la période de janvier à juin 2019, ainsi qu'à engager du personnel éducatif dans les crèches VéloRouge et CielBleu**

Le Président rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 163-2019 R (annexe 4) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 21 mai 2019. Cette délibération a été renvoyée en commission Enfance qui a émis un préavis favorable par 5 voix pour et 3 abstentions, lors de sa séance du 13 juin 2019, ainsi qu'en commission Economie, laquelle a émis un préavis favorable par 5 voix pour, 3 refus et 1 abstention, dans sa séance du 6 juin 2019.

M. Monnerat ne va pas s'opposer à cela puisqu'il s'agit de normes et qu'il a bien compris où se situe la problématique de cette délibération. Il s'étonne toutefois de devoir voter un crédit supplémentaire d'un demi-million de francs. Ils savent que les normes du SASAJ sont relativement sévères et il se pose la question de savoir comment la personne qui était en charge de ce Service à l'époque, recrutée par l'ancienne conseillère administrative en charge de ce dicastère, ait pu passer à côté de cette problématique et qu'ils doivent revenir en 2019, alors que la Commune va au-devant d'une situation relativement difficile financièrement, pour voter un crédit d'un demi-million. Ils ne vont certes pas revenir sur le passé ; ce qui a été fait est fait, mais il espère simplement qu'à l'avenir ils ne soient pas à nouveau confrontés à de telles problématiques dues à l'incompétence de chefs de services qui ont été recrutés par copinage.

M. Gaud s'inquiète du fait qu'il soit indiqué que les normes architecturales des crèches permettraient d'optimiser les ETP nécessaires. Ce conditionnel l'interpelle. Les conseillers municipaux n'ayant pas reçu beaucoup de détails à ce sujet, il propose d'ajourner leur décision et de vérifier cela en détails car s'ils doivent dépenser près de CHF 500'000.- pour économiser CHF 12'000.- cela ne vaut pas la peine. Pour CHF 500'000.- par année, il pense que cela vaut la peine qu'ils perdent un peu de temps pour demander à leurs services techniques de se renseigner sur ces normes.

M. Magnin explique qu'effectivement, il s'agit d'un conditionnel car l'état actuel de la situation demande cet investissement-là pour répondre aux normes actuelles. L'optimisation consiste à regarder précisément en termes de volume d'accueil s'ils peuvent avoir des groupes de 16 enfants, plutôt que des groupes de 15 enfants, ce qui est actuellement le cas à VéloRouge. En termes de bâtiments, effectivement, il faut qu'ils regardent la façon dont ils peuvent optimiser ces bâtiments (ce qui viendra ultérieurement), mais les recherches effectuées à ce jour ne permettent pas d'optimiser en supprimant des postes. Il n'y a pas d'optimisation dans le bâti actuel entre CielBleu et VéloRouge. Il s'agit de regarder ce qui est possible de faire, mais pour l'instant, il n'y a pas vraiment de piste.

M. Rieben, qui se fait la même réflexion que M. Gaud, ne se satisfait pas du tout de la réponse qui vient de leur être fournie. Il estime que cela est balayer le problème un peu rapidement. Il rappelle que si une simple disposition architecturale permettait d'économiser ne serait-ce qu'un demi-poste, ce serait déjà très intéressant s'ils calculent cela sur une durée d'exploitation de 20 ou 30 ans. Il ne se satisfait donc pas de cette réponse et espère bien qu'avant qu'ils décident d'engager du monde, cette réflexion soit faite. Il observe d'ailleurs que lorsque cela leur a été exposé en commission Infrastructures, M. Durand leur a fait un exposé très détaillé de ces mesures du SASAJ qui, finalement, ne sont semble-t-il pas aussi drastiques qu'ils imaginent. Il estime que cette étude doit être menée, laquelle peut d'ailleurs être rapide et que si elle peut leur permettre d'économiser ne serait-ce qu'un demi-poste, cela serait bienvenu. Il en profite pour dire qu'il a entendu parler du fait qu'ils feront, au Rolliet, quatre petites crèches excentrées au lieu d'en faire une seule et là, de nouveau, il serait tout de même plus intelligent de se poser la question avant de les réaliser, car quatre petites crèches ne permettent évidemment pas d'optimiser le nombre de personnel d'encadrement nécessaire.

Concernant la demande d'ajournement émise par M. Gaud, **M. Magnin** estime que cette dernière coûtera plus cher que de voter ce crédit maintenant, sachant qu'actuellement la Commune engage du personnel temporaire qui coûte, grosso modo, une fois et demi plus cher que les personnes engagées fixe.

M. Gaud le remercie de ces précisions. Mais estime que pour trois mois de plus, ces frais supplémentaires qu'engendre l'engagement de ces collaborateurs sont une goutte d'eau par rapport aux éventuelles économies à faire suivant ce que révèle cette étude. A son avis, cela en vaut vraiment la peine.

M. Magnin explique que l'étude est déjà en cours depuis le mois de novembre 2018. Les institutions de petite enfance attendent les résultats de cette étude et donc une décision depuis le mois de novembre. Il estime qu'il y a une véritable urgence financière, ainsi que de fonctionnement.

M. Favre sait que le travail a été fait en profondeur par le Conseil administratif. Ils en ont beaucoup discuté en commissions et les votes qui ont été exprimés le démontrent. S'agissant de l'éducation de leurs enfants, il est important de s'en préoccuper sérieusement. Il aimerait, pour sa part, être sûr qu'ils puissent auditionner les responsables du SASAJ que les communes connaissent finalement assez mal et qui est parfois comparé à la CMNS des mauvais jours.

Avec grand plaisir **M. Magnin** leur amènera les responsables du SASAJ en commission, mais il précise que cela ne changera absolument rien par rapport à cette délibération.

M. Monnerat fait remarquer que lorsque des erreurs sont commises cela coûte souvent de l'argent. Il suggère donc de voter cette délibération et de tourner la page.

A l'issue de ces échanges, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la demande de M. Gaud d'ajourner de cet objet.

Le Conseil municipal refuse cette demande d'ajournement par 14 refus, 5 voix pour et 1 abstention.

La Parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette délibération D 163-2019 R par 14 voix pour, 4 refus et 2 abstentions.

f) **D 162-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 130'000.- destiné aux travaux de réaménagement du bâtiment de la Vieille Ecole regroupant le service culturel, de l'enfance et de l'action sociale et de la jeunesse, sis route des Chevaliers-de-Malte 5 à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 162-2019 P (annexe 5), laquelle est acceptée à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

M. Durand explique qu'il s'agit d'un crédit pour permettre de faire quelques travaux dans la vieille école afin d'améliorer le confort et la fonctionnalité de ces locaux administratifs. Il recommande aux conseillers municipaux de renvoyer cet objet en commission afin d'en discuter plus en détails.

Le Président annonce que le Bureau du 6 juin 2019 préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet le renvoi en commissions de cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte par 20 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de ce projet de délibération D 162-2019 P en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

g) **D 164-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 1'600'000.- pour la mise en système séparatif des collecteurs et de l'aménagement routier du chemin de Riant-Mont à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 164-2019 P (annexe 6). Celle-ci est acceptée à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

M. Durand explique que cette délibération permettra d'assainir définitivement le réseau d'assainissement de Plan-les-Ouates, y compris pour la partie qui était privée, puisque cette délibération prévoit l'incorporation au domaine public communal alors qu'il s'agit de plusieurs parcelles privées très compliquées. Cela permet de mettre en séparatif les dernières installations en sous-sol qui ne sont pas sur le domaine communal. Il rappelle que ces montants sont pris en charge par le FIA (Fonds Intercommunal d'Assainissement), la condition étant que cela devienne un chemin public, raison pour laquelle cette délibération prévoit également la réfection de la partie publique de ce chemin de Riant-Mont. Il propose de renvoyer cet objet en commission.

Le Président annonce que le Bureau du 6 juin 2019 préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

La Parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi en commissions de cet objet.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette délibération D 164-2019 P en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

h) D 165-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour l'étude de l'assainissement et la transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les- Ouates

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de D 165-2019 P (annexe 7), laquelle est acceptée à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

M. Durand explique qu'il s'agit d'un bâtiment qui est en possession de la Commune et qui est actuellement en location auprès de différentes institutions dont l'institution Clair-Bois qui va très probablement déménager dans l'Espace Tourbillon. Cela offre l'opportunité à la Commune de récupérer ce bâtiment pour peut-être y loger des services administratifs. Il s'agit d'un bâtiment datant du début des années 60, qu'il convient d'assainir et de transformer.

Le Président annonce que le Bureau du 6 juin 2019 préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi en commissions de cette délibération.

Le Conseil municipal accepte par 20 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de ce projet de délibération D 165-2019 P en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

i) D 166-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 320'000.- pour l'assainissement énergétique de l'ancienne école d'Arare à Plan-les-Ouates

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 166-2019 P (annexe 8). Celle-ci est acceptée à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

M. Durand explique que l'objectif de ce crédit est l'assainissement énergétique de l'ancienne école d'Arare. Il propose de renvoyer cet objet en commissions.

Le Président annonce que le Bureau du 6 juin 2019 préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi en commissions de cette délibération.

Le Conseil municipal accepte par 20 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de ce projet de délibération D 166-2019 P en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

j) **D 167-2019 P : Annulation de la délibération D 37A-2012 du 18 décembre 2012 – subvention système de vélos en libre-service (VLS)**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 167-2019 P (annexe 9), laquelle est acceptée à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

M. Durand explique que le projet qui était derrière cette délibération a été revu sévèrement au niveau du Tribunal Fédéral, raison pour laquelle le Conseil administratif leur propose d'annuler cette délibération qui n'a plus aucun objet.

Le Président annonce que le Bureau propose un vote sur le siège.

M. Rieben demande ce qu'il se passerait s'ils refusaient d'annuler cette délibération.

M. Durand lui répond qu'ils resteraient alors avec un crédit de CHF 300'000.- dans leurs livres, dont ils ne pourraient rien faire.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte sur le siège, par 20 voix pour, soit à l'unanimité, ce projet de délibération D 167-2019 P.

k) **D 168-2019 P : Annulation de la délibération D 80A-2017 du 23 mai 2017 –financement variante enterrée liaison L1**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 168-2019 P (annexe 10). Celle-ci est acceptée à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

M. Durand explique qu'il s'agit, là encore, d'une annulation et que, comme pour la précédente délibération, si le Conseil municipal ne la votait pas, ils resteraient avec un crédit de CHF 5'000'000.- dont ils ne pourraient rien faire.

Le Président annonce que le Bureau propose un vote sur le siège.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte sur le siège, par 20 voix pour, soit à l'unanimité, ce projet de délibération D 168-2019 P.

I) D 169-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 70'000.- en vue de la réalisation d'un espace de Street Workout au stade des Cherpines à Plan-les-Ouates

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de D 169-2019 P (annexe 11), laquelle est acceptée à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

Mme Monbaron explique qu'il s'agit d'une demande qui leur a été formulée par des jeunes il y a deux ans car un tel espace n'existe pas encore sur la Commune. C'est quelque chose qui est assez en vogue. Sur la commune de Lancy, des espaces comme celui-ci ont été créés et rencontrent tous un grand succès. L'idée était d'implanter ces installations aux Cherpines dans la prolongation de la buvette existante, sur la bande herbeuse à côté du parking, sur un sol souple tel que l'on en rencontre sur les places de jeux. Il s'agit de barres parallèles, de bancs et de diverses infrastructures permettant de faire des exercices. Les Cherpines ont été choisies car il n'y a pas d'habitations à côté. Il s'agit d'un sport en pratique libre que les jeunes aiment pratiquer à plusieurs, avec de la musique et cet emplacement est idéal.

Le Président annonce que le Bureau du 6 juin 2019 préconise un renvoi en commissions.

M. Chevalley fait remarquer que ce genre d'équipement est en général plus utilisé par les jeunes hommes que les jeunes femmes. Il espère donc que le Conseil administratif prévoira une politique d'encouragement afin que la pratique de ces équipements soit égalitaire.

M. Rochetin estime, pour sa part, que ce projet est fort intéressant car il répond totalement à une demande des communiers. Une présentation de ce projet leur avait été faite en commission Sports. Pour sa part, il pense que le montant est correct et que le lieu est également bien trouvé. Il pencherait donc plutôt pour un vote sur le siège car il ne voit pas le temps qu'ils vont gagner sur un retour en commissions.

M. Monnerat souhaite que Mme Monbaron lui rafraichisse la mémoire ; un tel projet n'a-t-il pas été également pensé dans le futur quartier des Sciers ? Pourquoi est-il question d'installer ces infrastructures dans le quartier des Cherpines plutôt que dans le futur quartier des Sciers ?

Mme Monbaron lui répond qu'il y aura effectivement également des infrastructures sportives aux Sciers, à l'intérieur du quartier. Ce ne seront pas forcément des infrastructures telles que celles-ci. Il s'agira d'équipements répartis dans les différentes places du quartier, destinés à tous et non pas uniquement aux jeunes qui pratiquent ce genre d'activités. Il s'agit d'un projet qui a été monté avec les différents promoteurs du quartier des Sciers. Ce seront donc des installations totalement différentes de celles-ci et plus chères. En ce qui concerne les Cherpines, il pourrait y avoir également des installations de ce genre à l'intérieur du quartier. L'avantage d'installer les infrastructures prévues dans cette délibération aux Cherpines est le fait d'avoir le Centre sportif à côté et de ne causer aucune nuisance aux habitants. Il faut savoir que dans un quartier, ces infrastructures aux pieds des immeubles causes des nuisances sonores.

Les arguments ayant été mis en avant et le montant n'étant pas très élevé, **M. Tinguely** encourage, à titre personnel et au nom des Verts, le vote sur le siège. La Commune offre ainsi une nouvelle prestation à ses jeunes.

Le Président demande donc aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition exprimée par M. Rochetin de voter cet objet sur le siège.

Le Conseil municipal accepte cette proposition de vote sur le siège par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet donc cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte sur le siège, par 20 voix pour, soit à l'unanimité, ce projet de délibération D 169-2019 P.

m) **D 170-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 420'000.- destiné à l'acquisition de 797m² de droits à bâtir « activités » issus de la parcelle N° 6'918 propriété du Canton dans le périmètre du Plan Localisé de Quartier du Rolliet à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 170-2019 P (annexe 12). Celle-ci est acceptée à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

Mme Monbaron explique qu'actuellement, aux Cherpines, l'Etat est propriétaire de la parcelle '*Le champ*' qui se trouve à gauche du parking actuel de l'école Aimée-Stitelmann et que ces droits à bâtir vont être remis à la Fondation Emma Kammacher pour la construction de logements. De cette parcelle sont issus une partie de droits à bâtir logements et une partie de droits à bâtir activités, droits à bâtir que la Fondation Emma Kammacher ne veut pas car elle n'a pas d'intérêts à développer de l'activité sur les Cherpines. En revanche, la Commune a la volonté de construire un pôle Santé en bordure de la route de Base, à l'arrêt du tram et a contacté le Canton pour savoir si elle pouvait racheter cette partie de droits à bâtir activités de cette parcelle. Comme indiqué dans l'exposé des motifs, il s'agit de 797 m² à acquérir au prix de CHF 450.-/m², y compris les frais de notaire, etc. Ce sont donc des m² qui seront ajoutés aux leurs pour être intégrés au pôle Santé.

Le Président annonce que le Bureau du 6 juin 2019 préconise un renvoi en commission Aménagement et grands projets, ainsi qu'en commission Economie et finances. Il précise également qu'il votera dans le cadre de cette délibération. En l'absence d'autres interventions, il soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cette délibération en commissions.

Le Conseil municipal accepte par 21 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de ce projet de délibération D 170-2019 P en commission Aménagement et grands projets, ainsi qu'en commission Economie et finances.

6. **PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

5. **Motion**

a) **M 18-2019 R : Pour une « Maison du développement durable » à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que cette motion M 18-2019 R (annexe 13) a déjà été lue au moment de l'entrée en matière lors du Conseil municipal du 21 mai 2019. Elle avait alors été renvoyée en commission Infrastructures et environnement qui a émis, dans sa séance du 3 juin 2019, un préavis favorable par 4 voix pour, 2 refus et 1 abstention.

M. Rodriguez rappelle qu'il avait été question, lors de l'entrée en matière, de modifier l'intitulé de cette motion et de la titrer *Pour une 'Maison de la durabilité' à Plan-les-Ouates*.

Le Président demande l'avis des motionnaires.

Pour en avoir discuté, ce changement d'intitulé ne pose aucun problème à **M. Gillet** qui estime que cela respecte le fond de la motion.

M. Tinguely rappelle, à son tour, que lorsqu'ils ont discuté de cette motion en commission, un amendement qu'il trouvait assez intéressant avait été fait. Il s'agissait de demander aux communes avoisinantes si elles étaient intéressées à participer à ce projet car ils estimaient qu'il n'y avait pas de raison que Plan-les-Ouates réalise seule cette Maison de la durabilité et que cela pouvait intéresser d'autres communes alentours. Il fait donc également une proposition d'amendement en ajoutant dans les *Invite* : *'Consulter les communes avoisinantes sur leur intérêt à participer à ce projet'*.

Le Président fait voter ces deux amendements :

1^{er} amendement consistant à modifier l'intitulé de la motion, comme suit : Pour une 'Maison de la durabilité' à Plan-les-Ouates

Le Conseil municipal accepte cet amendement par 16 voix pour et 4 abstentions.

2^{ème} amendement pour l'ajout d'un Invite, comme suit : 'Consulter les communes avoisinantes sur leur intérêt à participer à ce projet'

Le Conseil municipal accepte cet amendement par 12 voix pour, 6 refus et 2 abstentions.

M. Rieben continue à penser qu'il s'agit d'un gadget électoral. Un gadget, certes sympathique, gentil et plein de bonnes intentions, mais il craint que cela dérape et devienne une seconde 'julienne', raison pour laquelle il refusera cette motion.

M. Monnerat partage totalement l'avis de M. Rieben. Il craint également que cela dérape et qu'ils arrivent à nouveau à la création d'ETP multiples. Comme il a déjà pu le dire, les enjeux de la durabilité se situent à des niveaux stratosphériques et il estime qu'ils devraient plutôt commencer à poser des bases au niveau planétaire et remettre en cause le capitalisme, au lieu de créer une Maison qui va vendre du miel des abeilles de Plan-les-Ouates. Il a récemment entendu quelque chose qui l'a quelque peu choqué, à savoir que pour produire un m³ de béton, l'équivalent de rejet en CO² est de 250 kilos. Ils ont actuellement un magistrat Vert qui bétonne la Ville et Plan-les-Ouates et ils veulent, paradoxalement, créer une Maison de la durabilité.

M. Gillet ne souhaite pas refaire le débat qu'ils ont déjà eu en commission, mais il ne peut pas passer au vote sans réagir aux propos qu'il vient d'entendre. Comme il l'a déjà dit, il estime que le terme 'sympathique' est quelque peu méprisant au vu des enjeux environnementaux auxquels ils sont confrontés actuellement. Certes, ils peuvent attendre qu'il se passe des choses au niveau international, mais vu le contexte géopolitique, cela risque d'être compliqué. Comme ils l'ont dit, l'idée est que chacun commence déjà par se prendre en mains, qu'ils partent du bas vers le haut, qu'ils créent des synergies entre les gens, afin qu'ils changent et améliorent leur comportement et afin de faire cela dans un esprit coopératif de communauté. C'est l'esprit de cette motion. Il ne s'agit pas d'une manœuvre électorale, mais bien d'un beau projet d'avenir sur la Commune.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette motion M 18-2019 R par 12 voix pour, 5 refus et 3 abstentions.

b) M 19-2019 : Pour un éclairage nocturne moderne, efficient et optimal à Plan-les-Ouates

Le Président demande aux motionnaires de donner lecture de cette motion M 19-2019 (annexe 14).

M. Tinguely s'exécute, précisant que cette motion est ouverte à la signature de l'ensemble des personnes qui le souhaitent.

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'Entrée en matière, laquelle est acceptée par 14 voix pour et 6 refus.

M. Rochetin exprime sa surprise de voir cette motion novatrice en cette période où ils sont accusés de proposer des gadgets électoralistes et d'enfoncer des portes ouvertes. Et qui va donc signer cette pétition, ce soir ? M. Rieben, lui-même, porteur des propos précédents, avec l'aide de M. Tinguely qui se permet d'écrire cette motion en oubliant complètement la motion que le Conseil municipal a voté le 30 avril dernier, déposée par l'ensemble des femmes du Conseil municipal et acceptée à l'unanimité. Motion qui, pour objectif, demande la continuation des mesures de diminution de l'intensité de l'éclairage public en favorisant les nouvelles technologies, voire la possibilité d'utilisation de variateurs et de détecteurs de mouvements afin que la lumière ne soit pas allumée inutilement dans les lieux peu fréquentés. Donc, pour sa part, il se permettra simplement de refuser ce projet de motion.

Faisant partie du groupe '*CM women*' (Ndlr : *femmes du Conseil municipal*), **Mme Ruegger** reconnaît effectivement les formes de doublon avec la motion qu'elles ont déposée le 30 avril 2019. Par contre, le groupe socialiste invite à un vote favorable.

M. Tinguely tient ici à réfuter toute idée de récupération politique. Cela n'est franchement pas du tout le but de cette motion. Raison pour laquelle il a demandé à d'autres gens de la signer ; elle est vraiment ouverte à tout le monde. Ce n'est pas une motion qu'il dépose à titre personnel. Il se dit quelque peu étonné de la position du PDC car ils viennent justement de voter une Maison de la durabilité et s'ils se targuent de promouvoir le développement durable, là, ils sont pile dans une question de développement durable, à savoir diminution de la luminosité et des dépenses liées à l'éclairage. Et ce n'est pas parce qu'il y a eu, dans un *Invite* d'une motion qui comportait un nombre important d'autres *Invite*, certaines choses qui peuvent se recouper avec cette motion qu'il ne faut pas la considérer. Cette motion va un peu plus loin et propose des pistes un peu plus

larges à étudier. C'est pourquoi il les invite à se rallier à cette motion et à ne pas la prendre contre eux. Son intention est d'améliorer la qualité de vie sur la commune de Plan-les-Ouates, ainsi que l'empreinte écologique de la Commune.

M. Chal fait remarquer qu'aucun contact n'a été pris. Pour sa part, il voit dans les villages qu'il y a même des endroits où les propriétaires eux-mêmes ont éclairé parce que c'est la nuit complète. Ont-ils regardé avec la zone industrielle si cela jouait pour eux ? Ils vont renvoyer cette motion au Conseil administratif qui a déjà du travail par-dessus la tête et qui va devoir étudier et faire des propositions. Et avant deux ans, ils n'auront pas du tout de retour là-dessus.

M. Monnerat admet que les deux motions en question sont assez similaires concernant ce point. Pour sa part, il inviterait plutôt les deux signataires de cette motion à se mettre autour d'une table avec le groupe des femmes du Conseil municipal, ce qui facilitera peut-être le travail.

Mme Saas avoue qu'elle a été très surprise de lire cette motion car, pour elle, il s'agit vraiment d'un doublon du fait que cela a été mentionné dans la motion votée au mois d'avril 2019. Et même si celle-ci est un peu plus détaillée, du moment où elle est envoyée au Conseil administratif, c'est à ce dernier de trouver des pistes et de faire des études à ce sujet. Elle se dit vraiment navrée, mais elle ne va pas voter un doublon. Cela est inutile.

M. Rieben observe que si, comme certains le disent, il s'agit d'un doublon, cela veut dire qu'il y a tout de même une communauté d'intérêt pour diminuer l'éclairage public et il s'en félicite. Car il est vrai que depuis l'arrivée de M. Durand au Conseil administratif, c'est quelque chose dont ils ont eu l'occasion de parler à plusieurs reprises. Il estime que doublon ou pas doublon, ce sont des mesures utiles à prendre à tous points de vue. Ne serait-ce que pour des économies d'énergie et le confort des habitants. Ce n'est pas agréable d'avoir des éclairages publics qui éclairent chez soi. Cela est même très désagréable. Maintenant, d'un autre côté, M. Tinguely l'a relevé, l'éclairage public dans la zone industrielle ne sert pas à grand-chose. C'est quelque chose dont ils pourraient se passer et qui ne pénaliserait pas les gens dont la plupart travaillent la journée. Il les invite donc à soutenir cette motion de telle sorte que, doublon ou pas doublon, cela débouche sur des mesures efficaces.

Mme Borstcher s'interroge sur la manière dont le conseiller administratif en charge de ce dicastère-là fera pour travailler ce sujet une fois sur la motion déposée par le groupe des femmes du Conseil municipal et une fois sur la motion déposée ce soir, vu que cette partie-là a déjà été amenée. A son avis, elle fait effectivement vraiment doublon.

M. Durand explique qu'il juge cette motion intéressante car, au-delà du fait qu'il y ait quelques mesures redondantes avec l'autre motion, ce ne sont pas les mêmes services qui traitent le sujet de l'énergie et le sujet plus environnemental. La motion déposée au mois d'avril 2019 est déjà dans les mains de la personne en charge des questions environnementales, avant de passer chez leur délégué à l'énergie. Et en ce qui concerne la motion qui les intéresse ce soir, le travail irait un peu plus vite. D'autre part, ce n'est pas parce qu'il existe deux motions que cela ne leur permettra pas d'avancer, même si le rythme est parfois jugé un peu trop sénatorial par le Conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette motion M 19-2019 par 11 voix pour, 6 refus et 3 abstentions.

c) **M 20-2019 : Pour que vive le Plein-les-Watts festival**

Le Président demande aux motionnaires de donner lecture de cette motion M 20-2019

M. Chevalley s'exécute.

Le Président demande ensuite aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière.

M. Tinguely fait remarquer que l'article 53 du règlement du Conseil municipal dispose que les débats doivent avoir lieu avant le vote d'entrée en matière.

M. Magnin précise qu'il y a un débat pour l'entrée en matière, puis un débat pour l'acceptation.

Le Président ouvre alors le débat d'entrée en matière.

M. Chevalley explique qu'ils ont déposé ce texte maintenant car ils sont au mois de juin 2019 et que le festival en question a lieu au mois d'août 2019. Ils estiment donc que s'il y a une problématique à empoigner, il était bon que le Conseil municipal puisse être saisi de cette motion dès maintenant de façon à pouvoir en discuter dans sa commission après le festival et à bénéficier des enseignements de cette édition-là.

M. Gaud explique qu'il refusera l'entrée en matière car il pense qu'ils se trompent de débat. Pour sa part, il constate qu'il s'agit en réalité d'un problème opérationnel. Or, à sa connaissance, les conseillers municipaux ne s'occupent pas des problèmes opérationnels. Ce travail technique n'est pas de son ressort.

M. Monnerat, quant à lui, refusera également cette entrée en matière, estimant que la Commune fait déjà suffisamment pour soutenir ce festival. Il en profite pour féliciter M. Magnin pour la fermeté de sa réponse faite aux différentes demandes de cette association. Il n'y a pas de raison de remettre en cause ce festival, mais il pense qu'à un moment donné, il faut siffler la fin de la récréation. Ce festival a suffisamment grandi et l'association a suffisamment de ressources à sa disposition afin qu'il puisse continuer à vivre.

M. Rochetin annonce que le PDC refusera également cette entrée en matière, tout en saluant le comité de Plein-les-Watts pour ce qu'il fait. Ils considèrent qu'il faut que ce festival perdure sous sa forme actuelle. La discussion qui a eu lieu, à ce sujet, lors de la commission du 29 avril 2019 était intéressante. Il ignore si le groupe socialiste se fait le porte-parole du comité de l'association, ni comment il a obtenu les documents qu'il s'est permis de leur diffuser. En ce qui concerne sa fraction, tout va bien, cette dernière réitère sa confiance au Conseil administratif sur ce dossier.

M. Tinguely précise que l'idée est d'amener ceci en commission afin de discuter de ce que la Commune souhaite pour ce festival. Est-ce qu'elle veut qu'il reste de cette taille-là ou est-ce qu'elle veut qu'il grandisse ? Quant aux documents évoqués par M. Rochetin, M. Tinguely explique que c'est lui-même qui les leur a envoyés. Il s'agit d'un courrier non confidentiel. Et s'il les leur a envoyés, c'est parce qu'il a été approché par plusieurs personnes du comité de ce festival qui étaient ennuyés car ils font face à un certain nombre de problèmes, notamment en ce qui concerne le camping.

Pour répondre à M. Gaud, **M. Chevalley** explique qu'il ne s'agit absolument pas de se mêler de l'opérationnel. Leur démarche reste au niveau stratégique. Il lui semble que lorsqu'il est question des moyens que la Commune va octroyer à un festival, il faut s'inquiéter des nuisances que la taille du festival peut générer et ils sont là dans des enjeux stratégiques et pas forcément

opérationnels. Et d'ailleurs, à la lecture des Invite de cette motion, rien ne mentionne qu'ils veulent se mêler de la taille du camping, de la couleur des gobelets ou quoi que ce soit d'autre.

A l'issue de ces échanges, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière.

Le Président fait voter l'entrée en matière, laquelle est refusée par 6 voix pour, 12 refus et 2 abstentions

7. Pétition

a) Pe 05-2019 : Abris de bus à l'arrêt Roday

Le Président demande à la secrétaire ad interim, Mme Saas, de donner lecture de cette pétition Pe 05-2019 (annexe 15).

M. Rieben fait remarquer que l'abri de bus faisant l'objet de cette pétition se situe sur le territoire de la commune de Troinex et que cela ne les regarde donc pas.

M. Durand explique que c'est plus compliqué que cela et leur propose de renvoyer cette pétition en commission afin de pouvoir regarder ceci en détails.

Le Président annonce que le Bureau préconise également un renvoi en commission Infrastructures et environnement.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote des conseillers municipaux, le renvoi de cette pétition en commission Infrastructures et environnement.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette pétition Pe 05-2019 en commission Infrastructure et environnement, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

Pour le futur, **M. Rochetin** leur rappelle que l'article 48, alinéa 2, du règlement du Conseil municipal dispose que la lecture d'une pétition est donnée à la demande d'un quart des membres du Conseil municipal présents.

8. QUESTIONS

8.1 Suppression de l'éclairage publicitaire

Pour faire suite aux deux motions concernant l'éclairage public, **M. Epenoy** demande s'ils ne peuvent pas supprimer l'éclairage publicitaire aux Sciers à partir d'une certaine heure le soir. Ils veulent bien les lampes rouges, mais les gros spots publicitaires pourraient être éteints à partir de 22H00.

M. Durand ne peut répondre ainsi, mais estime que c'est une bonne observation et prend bonne note de cette question.

8.2 Motion des femmes

Mme Saas revient sur la motion des femmes du Conseil municipal concernant les ateliers qui avaient été proposés et pour lesquels M. Durand leur avait promis une réponse ce mois-ci. Qu'en est-il ?

M. Magnin explique que le Comité de pilotage de La Julienne s'est penché sur la réservation et l'occupation de ses salles et a reçu une demande du Service pour organiser des ateliers concernant cette motion. Il imagine donc que cela est en route, sachant que le Comité de pilotage a formellement accepté que ces ateliers aient lieu à La Julienne.

8.3 Critères d'achats éthiques et durables

Mme Ruegger apporte une question de la part de l'ensemble des 'CM Women' qui ont pris connaissance d'une directive communale fixant les critères d'achats éthiques et durables, accompagnés de fiches techniques. De ce fait, les 'CM Women' souhaitent savoir dans quelle mesure ces critères sont appliqués à l'ensemble des achats de la Commune et en particulier en ce qui concerne les commandes de buffets organisés par cette dernière lors d'événements internes et externes.

M. Durand explique que c'est bien la démonstration que cette directive-là a des effets plus que symboliques et n'est pas très efficace dans les faits, car ils ont à faire à une résistance interne assez importante, sur certains sujets, à telle enseigne que la personne qui est en conscience avec cette directive lui demande toujours comment il est possible qu'ils puissent avoir des petites crevettes, en lui rappelant que les crevettes n'existent pas dans le lac Léman. Ils ont donc beaucoup de difficultés à faire admettre et faire passer cette directive dans les mœurs. Ils ont essayé, les années précédentes, de faire des bilans au niveau de l'administration qui, là aussi, sont compliqués à mettre en place, car il n'y a pas beaucoup d'appétence, pour être tout à fait transparent. Ceci dit, ils y travaillent.

8.4 Chemin de la Mère-Voie

M. Meylan revient sur une question récurrente concernant le chemin de la Mère-Voie, souhaitant qu'il ne lui soit pas répondu que cela sera transmis à la police municipale car cette dernière n'y fait rien. Il s'agit du propriétaire dont le mur est déjà trop près de la route et qui, à présent, a une haie qui avance tellement que lorsqu'il pleut, les personnes qui cheminent là sont obligées de descendre du trottoir et de marcher sur la route pour ne pas se faire mouiller. Est-ce que la Commune pourrait téléphoner à ce propriétaire, afin qu'il taille sa haie ?

M. Durand rappelle qu'il faut se souvenir que le Conseil municipal a voté une délibération qui ne vise pas à traiter cette problématique précise, mais qui vise à traiter le tronçon dont il est question, en termes de vitesse et que cet élément de trottoir qui est, à cet endroit, très étroit a été pris en considération afin qu'il soit élargi. Certes, cela ne répond pas à la question de M. Meylan concernant le propriétaire, mais répond à la question sur la proximité avec la végétation mouillée qui sera ainsi un peu plus éloignée quand les travaux seront finis.

8.5 Remise en état de la peinture murale du Trèfle Blanc

M. Chevalley demande si le Conseil administratif a des informations sur la remise en état de la peinture murale du Trèfle Blanc qui a été vandalisée il y a quelques mois et qu'il souhaite revoir en bon état.

M. Magnin répond qu'il souhaite également la voir remise en état et que la Commune a confié un mandat à l'artiste pour ce faire. Cela est en route, mais dépend des conditions météorologiques.

8.6 Anglicismes

Compte tenu qu'ils siègent dans un parlement francophone, **M. Rieben** souhaite savoir pour quelle raison le groupe des femmes du Conseil municipal s'appelle 'CM Women'.

Mme Saas explique qu'il s'agit qu'une proposition qui a été faite et qui a été acceptée par le groupe.

8.7 Eclairage

M. Favre revient sur la motion concernant l'éclairage public. Il fait remarquer que Plan-les-Ouates est une commune brillante, connue et dont on parle dans le Canton. Il ne souhaite pas, pour sa part, qu'ils deviennent une commune sombre et triste, tout en assurant une certaine sécurité, bien sûr. Il se demande également qui de la Commune ou de l'Etat bénéficie de cette réduction de consommation d'éclairage et si cette réduction bénéficie à l'ensemble des communes.

M. Durand lui répond que c'est la Commune qui en bénéficie car même si ce sont les SIG (Services Industriels de Genève) qui s'en occupent, l'éclairage public est facturé de manière forfaitaire et peu transparente car il n'y a pas beaucoup de sous-compteurs. Mais ce sont tout de mêmes les deniers communaux qui règlent ceci pour la partie du domaine public communal.

Mme Borstcher précise que cela bénéficie également aux insectes, aux oiseaux, aux abeilles, etc.

9. DIVERS

9.1 Tempête du samedi 15 juin 2019

En ce qui concerne la tempête du samedi 15 juin 2019, **M. Meylan** fait remarquer que toutes les caves sur la partie qui part de Saint-Julien et qui descend sur la Commune ont été inondées. Il sait bien que ce problème ne peut pas se résoudre comme cela, même si les pompiers sont intervenus de manière assez efficace à certains endroits, mais tenait tout de même à le signaler.

M. Durand explique qu'ils sont au courant et qu'ils en sont malheureusement conscients, mais qu'effectivement, ils ne peuvent pas faire grand-chose par rapport à cela. Il s'agit d'un problème général sur toute cette partie de la Commune.

9.2 Remerciements des habitants de Plan-les-Ouates nord

Mme Özazman se fait le porte-parole de plusieurs habitants de Plan-les-Ouates nord qui remercient le Conseil municipal d'avoir voté pour Champ-Ravy car ils y passent de bons moments et surtout depuis qu'ils ont l'autorisation de faire des apéritifs jusqu'à 20H00. Les gens sont ravis et contents.

9.3 Bassin de rétention d'eau rue du Millénaire

Mme Saas rebondit au sujet des inondations qui ont eu lieu dans le quartier évoqué par M. Meylan et demande si le bassin de rétention d'eau qui se trouve à la rue du Millénaire n'est pas censé pallier à ce genre de problème.

M. Durand lui répond qu'il ne connaît pas l'état de remplissage de ce bassin, mais qu'en général, dans de tels cas, ces bassins sont vite pleins car la pluie tombe en telle quantité que même si ces bassins paraissent gigantesques lorsqu'ils sont vides, ils se remplissent rapidement en cas de pluies aussi importantes.

9.4 Centre culturel Dituria

M. Favre signale qu'il est voisin de la Mosquée de Plan-les-Ouates, à savoir le Centre culturel Dituria et que si ce centre a été quelque peu décrié lors de sa création, ils viennent de vivre un ramadan avec des manifestations tous les soirs pendant un mois et notamment le dernier soir jusqu'à 06H00 du matin où 700 ou 800 personnes sont sorties de ce bâtiment sans le réveiller. Il a dû se lever pour répondre au téléphone et a alors vu tous ces gens qui sortaient sans faire de bruit. Il n'y a eu aucune nuisance lors de ces manifestations et il tient à relever cette bonne tenue.

M. Magnin remercie M. Favre pour cette observation. Effectivement, tous les soirs lors de la rupture du Ramadan, les gens se réunissaient pour manger et cela, sans aucune nuisance.

9.5 Plein-les-Watts

M. Favre n'est pas intervenu lors du débat concernant Plein-les-Watts, mais explique qu'il a eu l'occasion, juste avant la séance de ce soir, de parler avec un des dirigeants de cette association qui est, entre autre, le Président du Conseil municipal de Lancy, lequel lui a laissé entendre que cette motion n'était pas péremptoire ou définitive par rapport à la communication que la commune de Plan-les-Ouates a avec cette association qu'elle a porté depuis 10-12 ans avec beaucoup d'efforts et de réflexion. Il ne s'agit pas d'une question de s'engager ou non pour longtemps, mais surtout d'entretenir le dialogue. Il estime qu'il est important de garder à l'esprit que cette association a fait un travail énorme avec l'appui de la Commune. Le souhait le plus profond de cette association et de ses dirigeants est de maintenir le dialogue avec Plan-les-Ouates, bien au-delà de la motion qui avait un ton quelque peu invasif.

9.6 Musique municipale de Plan-les-Ouates

M. Favre annonce que la Musique municipale de Plan-les-Ouates a participé au Concours cantonal de musique, dans la 3^{ème} catégorie, qui est la leur, à savoir la valeur moyenne des musiques genevoises. Ce concours est organisé par l'association cantonale des musiques genevoises et est reconnu puisqu'il y a des jurés vaudois, bernois, neuchâtelois et appenzellois. Sur 480 points, la Musique municipale de Plan-les-Ouates a terminé 2^{ème}, battue de 2 points par la Musique de Lancy.

Cette annonce est applaudie par l'assemblée.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la partie officielle de cette séance à 22H13 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces questions sont consignées dans l'annexe 16 du présent procès-verbal.

La Secrétaire ad interim
Alexandra SAAS

Le Président
Roberto RIGHETTI

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Sociale du 23 mai
- b) Culture et loisirs du 27 mai
- c) Infrastructures et environnement du 3 juin
- d) Aménagement et grands projets du 5 juin
- e) Economie et finances du 6 juin
- f) Conjointe Enfance, Infrastructures environnement et Economie et Finances du 13 juin
- g) Sports du 13 juin

Annexe 1)

D 158-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 3'600'000.- pour l'étude relative à la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan- les-Ouates.

Annexe 2)

D 159-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 296'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2019 à Plan-les-Ouates.

Annexe 3)

D 160-2019 R : Crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour le financement d'un concours de paysagistes pour les espaces publics du Rolliet.

Annexe 4)

D 163-2019 R : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 470'000.- destiné à couvrir le dépassement actuel pour la période de janvier à juin 2019, ainsi qu'à engager du personnel éducatif dans les crèches VéloRouge et CielBleu.

Annexe 5)

D 162-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 130'000.- destiné aux travaux de réaménagement du bâtiment de la Vieille Ecole regroupant le service culturel, de l'enfance et de l'action sociale et de la jeunesse, sis route des Chevaliers-de-Malte 5 à Plan-les-Ouates.

Annexe 6)

D 164-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 1'600'000.- pour la mise en système séparatif des collecteurs et de l'aménagement routier du chemin de Riant-Mont à Plan-les-Ouates.

Annexe 7)

D 165-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour l'étude de l'assainissement et la transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les- Ouates.

Annexe 8)

D 166-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 320'000.- pour l'assainissement énergétique de l'ancienne école d'Arare à Plan-les-Ouates.

Annexe 9)

D 167-2019 P : Annulation de la délibération D 37A-2012 du 18 décembre 2012 – subvention système de vélos en libre-service (VLS).

Annexe 10)

D 168-2019 P : Annulation de la délibération D 80A-2017 du 23 mai 2017 – financement variante enterrée liaison L1.

Annexe 11)

D 169-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 70'000.- en vue de la réalisation d'un espace de Street Workout au stade des Cherpines à Plan-les-Ouates.

Annexe 12)

D 170-2019 P : Crédit d'engagement de CHF 420'000.- destiné à l'acquisition de 797m2 de droits à bâtir « activités » issus de la parcelle N° 6'918, propriété du Canton dans le périmètre du Plan Localisé de Quartier du Rolliet à Plan-les-Ouates.

Annexe 13)

M 18-2019 R : Pour une « Maison du développement durable » à Plan-les- Ouates.

Annexe 14)

M 19-2019 : Pour un éclairage nocturne moderne, efficient et optimal à Plan-les-Ouates

Annexe 15)

Pe 05-2019 : Abris de bus à l'arrêt Roday.

Annexe 16)

Questions du public

RAPPORT DE LA COMMISSION SOCIALE

Date : 23 mai 2019 - Lieu : Salle des commissions

1) Présentation du rapport d'activités 2018 sur l'aide individuelle par Mme Berthod-Hutin, introduction générale avec les chiffres des dossiers suivis et des entretiens réalisés

Une remarque particulière concernant les partenaires principaux, soit l'Hospice Général et le service des Prestations Complémentaires, des explications sont données aux conseillers sur les difficultés rencontrées.

2) Le projet Bien'venu dans le quartier de la Chapelle les Sciers, l'objectif est de faire connaître les services communaux et d'anticiper l'arrivée de nouveaux habitants.

3) Un état de situation nous est présenté sur les 5% de surfaces à disposition des associations dans le quartier des Cherpines, à ce jour 13 projets ont été présentés.

4) M. Magnin nous présente la politique sociale à PLO selon quatre principes, soit la Cohésion sociale, l'Egalité, la Participation, la Solidarité.

Un document sera finalisé prochainement et mis sur Cmnet

5) Elaboration d'un diagnostic prévention dans la perspective d'un dispositif et d'une coordination entre tous les acteurs sociaux.

Mme Berthod Hutin et M. Magnin répondent de façon détaillée à toutes les questions de commissaires.

Le rapporteur :
JMMeylan/25.05.19

Rapport de la commission Culture et loisirs
--

Date : 27 mai 2019
Lieu : Salle des commissions

Communications du Conseil administratif

1) Politique culturelle

Présentation par MM. Magnin et Mabut.

La politique culturelle s'appuie sur cinq orientations (culture pour tous ; jeunesse ; nouveaux talents, humour et découvertes ; partenariats et collaborations ; patrimoine communal et régional), qui se déclinent en objectifs prioritaires et secondaires. S'y adjoint un descriptif des perspectives (action dans les nouveaux quartiers et rôle de la culture dans la cohésion sociale).

2) Retour sur le festival « La Cour des Contes »

Présentation par M. Mabut, en charge de la programmation.

Le festival a attiré un peu plus de 5000 spectateurs, soit un taux de fréquentation moyen de 80 %. En dix jours, le festival a totalisé 51 représentations publiques et 35 interventions ou actions culturelles dans les classes, en s'appuyant sur une dizaine de bénévoles et autant de familles ayant accueilli des artistes à domicile. Tous les objectifs de l'édition 2019 ont été atteints.

3) Programmation estivale

Passage en revue des événements : Fête de la Musique le 21 juin (avec la participation renouvelée des écoles et celle du Beau Lac de Bâle), séances de cinéma familial en plein air et pièces de théâtre en plein air.

Divers

Carte du patrimoine. - Disponible dès le 3 juin à la réception de la mairie.

Livre *Métamorphoses*. - Dernières retouches en cours. Présentation publique le 27 juin.

Sculpture aux Cherpines. - Choisie par le jury à l'unanimité. Reste à approuver par le CA.

5 % vie de quartier (Cherpines). - 13 dossiers rendus, une dizaine retenue avant le deuxième tour. Travail auprès des promoteurs pour les convaincre de réaliser ces 5 %.

La commission félicite M. Michel Favre, médaillé du mérite par la Confédération Internationale des Sociétés Musicales pour services rendus à la vie musicale.

Le Rapporteur : Guy Chevalley

**RAPPORT DE LA COMMISSION
INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT**

Date et heure : lundi 3 juin 2019

Lieu : salle des commissions

- 1) La commission procède à l'élection du nouveau rapporteur de commission, aucune candidature n'étant annoncée au président, celui-ci désigne sans appel M. Olivier Monnerat comme volontaire.
- 2) M. Durand fait une présentation rapide de la délibération D 159-2019 d'un montant de CHF 296'000 relative à l'entretien du réseau routier communal, qui suscite peu de discussion de la part des commissaires. Cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité des commissaires présents.
- 3) M. Durand donne des explications sur la délibération D 160-2019 visant un crédit d'engagement de CHF 160'000 afin de financer un concours de paysagistes pour les espaces publics du Rolliet. Les commissaires posent quelques questions et préavisent rapidement et favorablement cette délibération à l'unanimité des commissaires présents.
- 4) Les commissaires examinent la motion M 18-2019 pour la création d'une maison du développement durable à Plan les Ouates. Une discussion soutenue s'engage. Une proposition d'amendement est faite visant à inviter les communes voisines à participer à ce projet. Cet amendement est refusé par 4 non et 3 oui. Cette motion est finalement préavisée favorablement par 4 oui, 2 non et 1 abstention.
- 5) M. Durand présente aux commissaires un projet de délibération relatif à la motion M 13-2018 pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Plan les Ouates, d'un montant de CHF 250'000. Une discussion s'ensuit, une minorité de commissaires est favorable à ce projet et au montant présenté, la majorité est un peu plus froide face au montant de la délibération proposée. Il est finalement décidé de renvoyer ce projet au CA afin de le retravailler.
- 6) Les commissaires écoutent les communications du CA et prennent connaissance de la présentation faite par M. Zosso du nouvel organigramme organisationnel du SCA. A la suite de cette présentation, M. Durand fait un point de situation des nombreuses délibérations encore ouvertes en lien avec cette commission.

Le rapporteur :
Olivier Monnerat 04.06.19

**RAPPORT DE LA COMMISSION
AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS**

Date et heure: Séance du mercredi 5 juin 2019 de 19h30 à 21h30

Lieu: Mairie – Salle des commissions

- 1) M. MEYLAN est nommé vice-président de la Commission Aménagement et grands projets.
- 2) Il semble que le rapporteur n'a pas transmis les PV des séances des 15.04.19 et 20.05.19. Ceux-ci faisant défaut, ils seront soumis à approbation lors de la prochaine séance de la Commission.
- 3) Délibération D 161-2019 :
Crédit d'engagement pour l'acquisition de la future parcelle N° 7286 sise dans le périmètre des Cherpines :

Après des explications détaillées fournies par le SCA, la commission émet à un préavis négatif à la majorité des membres présents. Ce refus d'acquisition sous cette forme est motivé par les conditions exigées par les vendeurs, soit notamment la constitution en leur faveur d'un droit d'usufruit d'une durée de 3 ans à compter de la date de la transaction.

Suite à ce refus et compte tenu de l'intérêt à acquérir cette parcelle, la Commission prie le Conseil administratif de proposer aux vendeurs une formule d'acquisition « vente à terme », de sorte que la parcelle ne sera effectivement payée qu'à l'échéance du droit d'usufruit de 3 ans souhaité par les vendeurs, étant entendu que ceux-ci doivent maintenir leur engagement de résilier les baux de leurs locataires dès la signature de l'acte de vente à terme, pour le terme de celui-ci.

Cette proposition est formulée par 5 membres de la commission sur 6.

- 4) Communications du CA :
5 % destinés à la vie de quartier du Rolliet :
Le SCA fait un exposé très complet de la situation actuelle.
Le total des 5 % (max non obligatoire) représente env. 5'500 m².
Un appel à projets a été lancé par la Commune.
Les 9 associations actuellement retenues demandent une surface d'env. 1'330 m².
Le programme communal représente une surface comprise entre 1'500 et 1'650 m².

Le rapporteur : Pierre-Antoine RIEBEN remplaçant M. TINGUELY.

RAPPORT DE LA COMMISSION ECONOMIE ET FINANCES
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Jeudi 6 juin 2019 à 19h30

1. Délibération D 159-2019 : Crédit d'engagement de 296 000 F pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2019 à Plan-les-Ouates

Après explications du projet par le Conseiller administratif, les membres de la commission préavisent à l'unanimité et favorablement cette délibération.

2. Délibération D 160-2019 : Crédit d'engagement de 160 000 F pour le financement d'un concours de paysagistes pour les espaces publics du Rolliet

Après explications du projet par le Conseiller administratif, les membres de la commission préavisent à l'unanimité et favorablement cette délibération.

3. Délibération D 161-2019 : Crédit d'engagement de 1 290 000 F en vue de l'acquisition de la parcelle N° 7286 (anciennement N° 11052B), sise dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates

Le Conseiller administratif présente le projet. Les discussions portent sur les conditions des vendeurs, notamment le droit d'usufruit. Elles portent également sur les droits de préemptions de manière générale.

Après discussions, les membres de la commission préavisent à l'unanimité et défavorablement cette délibération.

Les membres de la commission votent ensuite par 8 oui et 1 non de charger le Conseil administratif de négocier une vente à terme avec paiement de la parcelle seulement à l'échéance du droit d'usufruit de 3 ans et qu'elle soit libre de baux et d'occupants.

4. Délibération D 163-2019 : Crédit budgétaire supplémentaire de 470 000 F destiné à couvrir le dépassement actuel pour la période de janvier à juin 2019, ainsi qu'à engager du personnel éducatif dans les crèches VéloRouge et CielBleu

Il est présenté en détail les calculs des emplois temps plein (ETP) selon les normes du SASAJ démontrant que les besoins minimums sont de 1 ETP.

Avec la mise aux normes minimales, la création d'un groupe complémentaire, ainsi que celle d'un atelier pour les deux crèches, il est nécessaire d'augmenter les ressources de 3,9 ETP.

Il est indiqué que les normes architecturales des crèches permettraient d'optimiser les ETP nécessaires. De longues discussions s'ensuivent et portent principalement sur la complexité des calculs des ETP et les normes du SASAJ.

Les membres de la commission préavisent favorablement cette délibération par 5 oui, 3 non et 1 abstention.

5. Communications du Conseil administratif :

a) Les membres de la commission acceptent par 7 oui et 2 non la demande de dépassement budgétaire pour la FONGIT de 30'000.- sur le compte 8500.000.3630.000

b) Il est présenté toutes les mutations de personnel depuis 2017.

Le rapporteur : Mario Rodriguez
6 juin 2019

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 18 juin 2019

**RAPPORT DE LA COMMISSION CONJOINTE ENFANCE + INFRASTRUCTURES
ET ENVIRONNEMENT + ECONOMIE ET FINANCES**

Date de la séance : 13 juin 2019

Lieu : Salle du Conseil municipal

1. Délibération D 158-2019 : Crédit d'engagement de 3'600 000 F pour l'étude relative à la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates.

Un tableau comparatif avec références similaires est présenté entre différentes écoles du canton et le Rolliet se situe dans la moyenne générale, si on tient compte qu'il est prévu une double salle de sport, 4 salles dédiées au parascolaire et 6 locaux de société. Ce bâtiment sera construit avec les normes THPE.

Monsieur Le Mouël du SCA présente aux commissaires 3 options permettant de diminuer les coûts finaux de la réalisation de l'école du Rolliet :

- 1) Diminuer les locaux de société
- 2) Prévoir une salle de sport simple
- 3) Un mixte des 2 options précédentes.

Après de longues discussions, les commissaires passent au vote.

Pour la commission Enfance, la délibération est préavisée favorablement par 5 oui et 3 abstentions

Pour la commission Infrastructure et environnement, la délibération est préavisée favorablement par 3 oui et 3 abstentions.

Pour la commission Economie et Finances, la délibération est préavisée favorablement par 4 oui et 4 abstentions.

Pour la commission Enfance uniquement :

2. Délibération D 163-2019 : Crédit budgétaire supplémentaire de 470'000 F destiné à couvrir le dépassement actuel pour la période de janvier à juin 2019, ainsi qu'à engager du personnel éducatif dans les crèches VéloRouge et CielBleu.

Un long travail de fourmis a été effectué durant plus de 5 mois par les divers services communaux, afin de recalculer au plus juste le taux d'encadrement, permettant d'assurer, selon les normes prônées par le SASAJ, le programme pédagogique spécifique (accueil multi âges, horaire d'ouverture de 7h à 18h30, ateliers spécialisés par tranches d'âges..) destiné aux enfants de nos deux crèches. Une unité de référence permettant de dimensionner le personnel éducatif d'une crèche multi-âges s'en est dégagée et équivaut à **4,9 ETP** pour un groupe de 16 enfants.

Le complément budgétaire demandé pour maintenir la qualité de l'encadrement éducatif aujourd'hui s'élève à **3,9 ETP**.

Les commissaires passent au vote et la délibération D 163-2019 est préavisée favorablement par 5 oui et 3 abstentions

1. *DIVERS : grève des femmes du 14 juin 2019*

Un dispositif spécial pour les crèches municipalisées et le parascolaire a été mis en place par la commune afin d'assurer la prise en charge des enfants.

Le Rapporteur : I. Willimann
Le : 14/06/2019

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 18 juin 2019

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS

Date de la séance de la commission : jeudi 13.06.2019 à 20h.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

La commission a auditionné M. Petri CLAUDE, nouveau président élu lors de la dernière AG du TCPLO le 15 avril 2019.

Ce dernier nous présente la nouvelle composition du comité suite aux admissions et démission, ainsi que les projets et actualités liés au club avec ce nouveau comité.

M. Claude reste aussi très intéressé à l'avance des travaux concernant les installations provisoires à venir. Mme Monbaron lui donne le calendrier prévu, ce qui permet de le rassurer sur la suite.

En deuxième audition, la commission reçoit MM. Baertschi, Riondel et Wäfli, tous membres du comité du HCPLÖ.

S'ensuit une présentation complète de l'historique du club, des activités animant ce dernier et des engagements pour son bon fonctionnement, ainsi que les objectifs plus associatifs que compétitifs dans la vision du club.

Cela est appuyé par une demande d'augmentation de la subvention actuelle.

Après avoir pris congé des derniers auditionnés, la commission, même si sensible à la charge déployée pour le bon fonctionnement du HC, trouve que l'augmentation demandée est disproportionnée et propose donc au CA et à son service des Sports de revoir la demande et de revenir avec une proposition acceptable pour le prochain budget.

Au point no deux, la commission élit à l'unanimité M. Mario Rodriguez, vice-Président de la commission.

Il est fait état ensuite au point no 3 de l'avancement sur la demande de la Commune en regard de la labélisation des associations sportives au bénéfice d'une subvention supérieure à CHF 10'000.-.

Restent encore deux associations qui n'ont pas donné le retour, il s'agit du FCPLO et du Foot Américain, quant aux autres, elles se classent ainsi dans l'ordre de la classification obtenue, le label 3 étant le maximum :

- Tennis (3)
- Hockey (2)
- Natation (1)
- KyudoKay (1)
- Rugby (1)

Mme Monbaron et M. Etemad expriment leur satisfaction par rapport au suivi de ce point et resteront attentifs aux deux associations qui font encore défaut.

Mme Monbaron nous donne des précisions sur le retour de la liste des impayés demandée à l'ancien comité du FCPLO, afin d'harmoniser au mieux la passation au nouveau comité, cette liste est assez importante ; elle nous fait ensuite lecture de courriel du compte-rendu de la Cour des comptes toujours en regard de la saga autour du FCPLO et de la buvette Sàrl, courriel reçu par le CA et par le nouveau comité du FCPLO.

Enfin, Mme Monbaron nous avise de la bonne réaction des structures sportives qui ont été approchées par les membres du Village des Sports concernant le futur périmètre sportif au Cherpines.

Rapporteur : Roberto Righetti , le 14 juin 2019

Législature 2015-2020
Délibération **D 158-2019**
Séance du 18 juin 2019

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 3 600 000 F pour l'étude relative à la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu le PDQ des Cherpines N° 29'897-141-454 adopté par le Conseil d'Etat le 2 octobre 2013,

vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30043-529 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et entré en force en octobre 2018,

vu l'étude effectuée au premier semestre 2017 par le SRED du DIP concernant la définition des besoins d'infrastructures scolaires sur l'ensemble du nouveau quartier des Cherpines,

vu la délibération D 102-2017 relative au vote d'un crédit d'engagement pour l'organisation d'un concours d'architecture SIA 142 en vue de la réalisation de l'école primaire du Rolliet aux Cherpines,

vu les résultats du concours retenant le bureau BWTK Brauen & Wälchli Architectes + Tekhne SA, ainsi que les ingénieurs partenaires, pour l'étude et la réalisation du projet,

vu l'exposé des motifs EM 158-2019, de mai 2019, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. De lancer les études en vue de la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouate, pour les phases SIA 4.31, 4.32, 4.33 et 4.41.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'étude de 3 600 000 F pour la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouate,
3. De comptabiliser la dépense prévue de 3 600 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 21.50, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines, qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de fonctionnement sous rubrique N°21.33.

SCA-VLM/PhZ/PL 18.06.2019 #64'923



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 159-2019**
Séance du 18 juin 2019

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 296 000 F pour l'entretien du réseau routier communal
à exécuter en 2019 à Plan-les-Ouates

Vu le mandat confié au bureau d'ingénieur Ertec SA en 2017 par le Conseil administratif pour la mise en œuvre d'un rapport quinquennal d'entretien du réseau routier communal (2018 à 2022) et plus particulièrement son expertise du réseau routier communal 2019,

vu l'entretien à entreprendre sur le chemin du Pré-Fleuri (14) et sur la route des Chevaliers-de-Malte (77), suite à l'état actuel des chaussées nécessitant une réfection des surfaces de roulement, afin de garantir l'état de ces chemins pour les vingt prochaines années (hors usure classique de la couche de roulement),

vu l'exposé des motifs EM 159-2019, de mai 2018, comprenant le descriptif du projet, l'estimation du coût des travaux et le plan de situation relatif à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B 6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser les travaux d'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2019.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 296 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 296 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 N° 5010, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 296 000 F au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de compte de résultats, sous rubrique MCH2 N° 3300.1 « amortissements planifiés des routes/voies de communication », de 2020 à 2049.

SCA/ – SF – 18.06.2018 # 60964



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 160-2019**
Séance du 18 juin 2019

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 160 000 F pour le financement d'un concours de paysagistes pour les espaces publics du Rolliet

Vu l'entrée en force du Plan localisé de quartier « Le Rolliet » N° 529 – 30'043, adopté par le Conseil d'Etat en date du 18 avril 2018,

vu les modifications des voiries existantes du périmètre et l'extension de la domanialité publique actuelle engendrées par la mise en œuvre du PLQ Rolliet,

vu le projet de ligne de tramway Genève-Saint-Julien reconfigurant la route de Base et ses abords et prévoyant la réalisation d'une station au sein du périmètre du PLQ Rolliet, sur de futurs espaces publics communaux,

vu le cahier de recommandations architecturales et paysagères édité par la maîtrise d'œuvre urbaine (MOEU) et adopté par le Comité de Pilotage du Grand Projet Cherpines le 11 avril 2019, prévoyant notamment la réalisation d'une place publique au droit de la station de tramway et la reconfiguration des voiries existantes en voies paysagées,

vu le concours de paysagistes sur les aménagements extérieurs des espaces privés du périmètre du Rolliet lancé par le groupement des maîtres d'ouvrage en février 2019,

vu la volonté de la Commune de réaliser des aménagements de qualité sur l'ensemble des espaces publics du quartier et spécialement ceux sous domanialité publique,

vu l'exposé des motifs EM 160-2019, de mai 2019, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, al.1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'ouvrir un marché public sous la forme d'un concours de paysagistes pour l'étude et la réalisation des espaces publics sous domanialité publique dans le périmètre du PLQ Rolliet.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 160 000 F destiné à financer la mise en œuvre de ce concours.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 160 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 5030, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation, qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de résultats sous rubrique N°3300.3.

SCA/yg – SF/PL 18.06.2019 # 65487



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 163-2019**
Séance du 18 juin 2019

DELIBERATION

relative à un crédit budgétaire supplémentaire de 470 000 F destiné à couvrir le dépassement actuel pour la période de janvier à juin 2019, ainsi qu'à engager du personnel éducatif dans les crèches VéloRouge et CielBleu

Vu les normes d'encadrement du Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour du Canton de Genève (SASAJ),

vu les réductions budgétaires appliquées depuis 2015 suites aux modifications de l'encadrement et des prestations,

vu mesures prises par le Conseil administratif en vue de clarifier l'application des normes d'encadrement,

vu l'exposé des motifs EM 163-2019, de mai 2019,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 14 oui, 4 non et 2 abstentions

1. D'accepter l'engagement de personnel éducatif supplémentaire.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 470 000 F, destiné couvrir le dépassement actuel pour la période de janvier à juin 2019, ainsi qu'à engager du personnel éducatif dans les crèches VéloRouge et CielBleu.
3. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2019 en dépenses supplémentaires sur la rubrique 5430.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

SG/RH/SE/SF – 18.06.2019 - #66159



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 162-2019 P**
Séance du 18 juin 2019

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 130 000 F destiné aux travaux de réaménagement du bâtiment de la Vieille École regroupant le service culturel, de l'enfance et de l'action sociale et de la jeunesse, sis route des Chevaliers-de-Malte 5 à Plan-les-Ouates

Vu la réorganisation des différents services occupant le bâtiment de la Vieille École,
vu le besoin des services de fonctionner dans des bureaux cloisonnés,
vu le besoin de rénover l'espace de réunion situé au sous-sol du bâtiment,
vu la nécessité de mettre en place des portes coupe-feu à l'entrée des différents secteurs du bâtiment suite à l'audit de sécurité effectué par Ecoservices,
vu l'exposé des motifs EM 162-2019, de juin 2019, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatif à cette opération,
conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter la réalisation des travaux de réaménagement du bâtiment de la Vieille École regroupant le service culturel, de l'enfance et de l'action sociale et de la jeunesse, sis route des Chevaliers-de-Malte 5 à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 130 000 F, destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 130 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 5040, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 130 000 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique N° 3300 « amortissements planifiés des immobilisations corporelles du patrimoine administratif », dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.

SCA/VLM - SASJ/NBH – SF/PL – juin 2019 # 65734



Conseil municipal

P

Législature 2015-2020
Délibération **D 164-2019**

Séance du 18 juin 2019

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 1 600 000 F pour la mise en système séparatif des collecteurs et de l'aménagement routier du chemin de Riant-Mont à Plan-les-Ouates

vu le réseau existant en système unitaire, qui n'est pas conforme à la loi fédérale sur la protection des eaux (RS 814.20 de 1991) et à la loi cantonale sur les eaux (LEaux GE - L 2 05 de 1961),

vu la loi sur les eaux L 2.05 art. 84 al.2 sur le financement des réseaux secondaires, qui précise qu'il appartient aux communes d'assurer le financement de l'établissement, la transformation, l'entretien, l'extension et l'exploitation de leurs réseaux secondaires,

vu que le chemin de Riant-Mont est l'un des derniers chemins encore en système unitaire (eaux mélangées) de Plan-les-Ouates,

attendu que le Département s'est montré favorable à déclarer l'intérêt public de l'équipement, sur la sollicitation et en accord avec la commune de Plan-les-Ouates, afin d'intégrer l'équipement existant au réseau secondaire de la Commune,

vu la délibération D 105-2017, votée le 12 décembre 2017, pour l'étude de la mise en système séparatif des collecteurs, l'aménagement routier du chemin de Riant-Mont et la cession gratuite de parcelles formant le chemin de Riant-Mont à la Commune, afin d'être incorporées au domaine public communal,

vu le dossier de mutation (DM) 1/2019 élaboré par le bureau de géomètre Buffet et Boymond daté du 12 mars, modifié la dernière fois le 12 avril 2019;

vu la signature de l'acte notarié de cession gratuite dudit chemin par tous les copropriétaires et la Commune entre fin avril et début mai 2019, pour être incorporé au domaine public communal, dont l'inscription au Registre foncier est conditionnée à l'acceptation de la présente délibération,

vu l'entrée en force l'autorisation de construire DD 112'414 déposée à l'Office des autorisations de construire pour la réalisation des travaux,

vu le mandat confié au bureau T-Ingénierie,

vu l'exposé des motifs EM 164-2019 de juin 2019, comprenant le descriptif du projet et l'estimation du coût de réalisation,

vu l'accord de principe de la prise en charge du coût d'assainissement des frais de la commune de Plan-les-Ouates par le Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA),

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B 6 05), et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants (LEaux-GE)

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de réaliser les travaux pour la mise en système séparatif des collecteurs et de l'aménagement routier du chemin de Riant-Mont.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 1 600 000 F destiné à financer cette réalisation.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 1 600 000 F dans le compte des investissements, sous rubriques MCH2 N° 5010 et 5032, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'étude voté le 12 décembre 2017 dans la délibération D 105-2017 pour l'étude de mise en système séparatif des collecteurs et de l'aménagement routier du chemin de Riant-Mont et la cession gratuite de parcelles à la Commune pour être incorporées au domaine public communal, afin d'être amortie conjointement à celui-ci.
5. De conditionner la dépense de ces travaux à la promesse formelle d'octroi du financement pour la prise en charge du coût par le FIA selon confirmation à recevoir.
6. D'amortir le montant net prévu de 1 600 000 F TTC au moyen de 40 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique N°3300 « amortissements planifiés des immobilisations corporelles du patrimoine administratif », dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.

SCA/GR – SF/PL – #63'975. 05.05.2019

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 300 000 F pour l'étude de l'assainissement
et la transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates

Vu le départ courant 2020 d'un de nos deux locataires, la Fondation Clair-Bois, occupant une grande partie des locaux,

vu la nécessité de créer de nouvelles surfaces de bureaux pour les besoins des services de l'administration communale suite à l'augmentation du personnel et au manque de surfaces disponibles,

vu la consommation énergétique du bâtiment et son indice de dépense de chaleur (IDC) supérieur à 600 MJ/m²/an (703 MJ/m²/an), nécessitant selon la loi sur l'énergie (L2 30) d'entreprendre des démarches pour le faire baisser,

vu les problèmes d'obsolescence et de vétusté du bâtiment dans son ensemble,

vu l'exposé des motifs EM 165-2019, de juin 2019, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter l'étude en vue de l'assainissement et la transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates, pour les phases SIA 4.31, 4.32, 4.33 et 4.41.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 300 000 F pour l'étude de l'assainissement et la transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates,
3. De comptabiliser la dépense prévue de 300 000 F à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser le Conseil administratif à financer cet investissement par un emprunt bancaire contracté auprès d'établissements financiers, pour un montant maximum de 300 000 F.

5. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux d'assainissement et de transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1, qui sera présenté ultérieurement.

SCA/VLM – SF/PL - juin 2019 #66346



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 166-2019 P**
Séance du 18 juin 2019

PROJET DE DÉLIBÉRATION

relatif au crédit d'engagement de 320 000 F pour l'assainissement énergétique de l'ancienne école d'Arare à Plan-les-Ouates

Vu le bâtiment anciennement utilisé comme école primaire à Arare de 1900 à 2015 et actuellement mis à disposition du public depuis 2016,

vu l'absence totale d'isolation de cette construction et les dépenses énergétiques excessives qu'elle génère (Indice de Dépense de Chaleur supérieur à 600 MJ/m²/an),

vu la présence éventuelle de substances toxiques dans ce bâtiment,

vu la nécessité de remplacer la chaudière actuelle qui se trouve être en fin de vie,

vu l'acoustique médiocre de la salle,

vu les améliorations à prévoir sur le coin cuisine de ce bâtiment,

vu l'exposé des motifs EM 166-2019, de juin 2019, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de réaliser les travaux pour l'assainissement énergétique de l'ancienne école d'Arare à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 320 000 F, destiné à financer cette réalisation.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 320 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 5040, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir le montant net prévu de 320 000 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique N° 3300 « amortissements planifiés des immobilisations corporelles du patrimoine administratif », dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2021.

SCA/EH – SF/PL - #65'358 juin 2019



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 167-2019**
Séance du 18 juin 2019

DELIBERATION

relative à l'annulation de la délibération D 37A-2012 du 18 décembre 2012 - subvention système de vélos en libre-service (VLS)

Vu la délibération D 37A-2012 votée par le Conseil municipal le 18 décembre 2012, relative au versement d'une subvention à TPG VELO pour la mise en exploitation d'un système de vélos en libre-service (VLS) au niveau cantonal et pour la réalisation des travaux d'implantation des stations, pour un montant total de 330 000 F,

Vu que ce projet n'a pas pu aboutir au niveau cantonal,

conformément à la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'annuler la délibération D 37A-2012 votée par le Conseil municipal le 18 décembre 2012, relative au versement d'une subvention à TPG VELO pour la mise en exploitation d'un système de vélos en libre-service (VLS) au niveau cantonal et pour la réalisation des travaux d'implantation des stations, pour un montant total de 330 000 F.



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 168-2019**
Séance du 18 juin 2019

DELIBERATION

relative à l'annulation de la délibération D 80A-2017 du 23 mai 2017 – financement variante enterrée liaison L1

Vu la délibération D 80A-2017 votée par le Conseil municipal le 23 mai 2017, relative à la participation de la Commune de Plan-les-Ouates au financement de la liaison L1 dans sa variante enterrée et sans accroche sur la route de Saconnex-d'Arve pour un montant de 5 500 000 F,

Vu que ce projet n'a pas pu aboutir au niveau cantonal,

conformément à la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'annuler la délibération D 80A-2017 votée par le Conseil municipal le 23 mai 2017, relative à la participation de la Commune de Plan-les-Ouates au financement de la liaison L1 dans sa variante enterrée et sans accroche sur la route de Saconnex-d'Arve pour un montant de 5 500 000 F.



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 169-2019**
Séance du 18 juin 2019

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 70 000 F en vue de la réalisation d'un espace de Street Workout au stade des Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu le développement du Street Workout et la démocratisation du sport en pratique libre,
vu la demande des jeunes de la commune par le biais d'une pétition adressée à la Mairie,
vu l'absence d'installation de ce type sur le territoire communal,
vu l'exposé des motifs EM 169-2019, de mai 2019, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,
conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'accepter la réalisation d'un espace de Street Workout au stade des Cherpines.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 70 000 F, destiné à la réalisation d'un espace de Street Workout au stade des Cherpines à Plan-les-Ouates.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 70 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 5000, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 70 000 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique N° 3300 « amortissements planifiés des immobilisations corporelles du patrimoine administratif », dès la première année du bien estimée à 2020.



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 170-2019 P**
Séance du 18 juin 2019

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 420 000 F destiné à l'acquisition de 797m² de droits à bâtir « activités » issus de la parcelle N° 6'918 propriété du Canton dans le périmètre du Plan Localisé de Quartier du Rolliet à Plan-les-Ouates

vu l'adoption du PDQ Cherpines par le Conseil d'Etat en date du 2 octobre 2013, suite à la résolution R 13-2013 acceptée par le Conseil municipal le 18 juin 2013,

vu l'entrée en force du Plan localisé de quartier « Le Rolliet » N° 529 – 30'043, adopté par le Conseil d'Etat en date du 18 avril 2018,

vu la possession par la Commune de 4'167m² de droits à bâtir activités dont 2'849m² situés dans le bâtiment H1 de la pièce Ea dudit PLQ,

vu la possession par le Canton de Genève de 797m² de droits à bâtir activités issus de la parcelle N° 6'918 de l'école Aimée Stitelmann, située pour partie dans le périmètre du PLQ Rolliet,

vu la volonté de la Commune de réaliser un Pôle Santé-social dans le bâtiment H1 de la pièce Ea, à destination des habitants actuels et futurs et d'en maîtriser la programmation,

vu les discussions avec le Canton sur la cession de ces droits à bâtir activités à la Commune en vue de réaliser un Pôle Santé-social sur le périmètre du Rolliet,

vu la valeur des droits à bâtir fixée par le Canton à 450F le m²,

vu l'exposé des motifs EM 170-2019, de juin 2019 comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre « e » de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter l'acquisition par la Commune de 797m² de droits à bâtir « activités » issus de la parcelle N° 6'918 propriété du Canton au sein du périmètre du Plan Localisé de Quartier du Rolliet à Plan-les-Ouates au prix de 450F le m² et de les rattacher à la parcelle 10'043, propriété de la Commune.

2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 420 000F, destiné à couvrir l'acquisition de ces droits et les frais inhérents.
3. D'autoriser le Conseil administratif à signer tous les actes administratifs relatifs à cette acquisition.
4. De comptabiliser la dépense prévue sous le point 2 à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.

SCA/yg – SF/PL - juin 2019 # 67'472

MOTION

Pour une « Maison de la durabilité » à Plan-les-Ouates

Considérant:

- Le positionnement de Plan-les-Ouates en faveur du développement durable via le label Cité de l'énergie (distinction « European Energy Award GOLD » en 2017);
- Le soutien de la commune aux « clean-tech » et la poursuite de l'objectif de la société à 2000W;
- L'engagement croissant de la population pour les causes environnementales, en particulier l'appel des jeunes générations pour une politique de sauvegarde du climat et de la biodiversité;
- La nécessité de soutenir les initiatives individuelles en matière de développement durable.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- Trouver un lieu adapté pour la mise en place d'une « Maison de la durabilité »;
- Favoriser une gestion basée sur une démarche participative et coopérative;
- Etablir un cahier des charges comprenant notamment : des ateliers pour encourager les bonnes pratiques environnementales, un lieu d'échange et de réparation d'objets, de la documentation et une épicerie commercialisant des produits locaux et/ou en vrac.
- Consulter les communes avoisinantes sur leur intérêt à participer à ce projet.

Pour le parti Démocrate-chrétien : Philippe Rochetin, Isabelle Willimann, Catherine Borstcher, Véronique Özazman, Jean-Michel Meylan, Robert Chal, Laurent Farinelli, Vincent Gillet.

Pour le parti Les Verts : Mario Rodriguez, Dominique Tinguely, Pierre Torri.

Pour le parti Socialiste : Nathalie Ruegger, Glenna Baillon, Guy Chevalley.

MOTION ACCEPTEE PAR 12 OUI, 5 NON ET 3 ABSTENTIONS.

Exposé des motifs:

Les questions environnementales et de développement durable sont aujourd'hui au coeur des préoccupations des suisses. Par ailleurs, Plan-les-Ouates étant la ville la plus jeune du pays, elle a une responsabilité particulière vis à vis des générations futures. De nombreux projets sont déjà soutenus par la commune qui souhaite être un acteur du changement et réaliser des actions concrètes en faveur de l'environnement. Au cours de cette législature, plusieurs motions allant dans ce sens ont été acceptées. Citons notamment: la M 02-2016 « Pour des espaces verts plus sains (stop au glyphosate) », la M 03-2016 « Pour l'organisation d'un nettoyage citoyen par la commune de Plan-les-Ouates », la M 12-2017 « Pour une station de mesure de la qualité de l'air à Plan-les-Ouates et un panneau d'information public en temps réel », la M 14-2018 « Pour aider les ménages à entretenir leur maison au naturel » et la M 16-2019 « Pour un développement de la biodiversité à Plan-les-Ouates ». Rassembler au sein d'un même lieu toutes les activités visant à réduire notre impact sur la planète et y déplacer les bureaux des collaborateurs en charge des questions environnementales, facilitera la mise en oeuvre et la coordination de ces initiatives. De plus, disposer d'un bâtiment dédié à une thématique, comme « La julienne » pour la culture, permet une meilleure visibilité auprès de la population.

Les films « Demain » et « Demain Genève » ont mis en avant l'émulation qui existe au sein de la société civile. Désormais, l'écologie ne se veut plus punitive. Et tout comme l'intérêt d'un voyage réside autant dans le trajet que dans la destination, les changements de comportement nécessaires pour atteindre les objectifs du développement durable sont une source de satisfaction et redonnent du sens au quotidien. Une fois engagés sur cette voie, revenir en arrière devient insupportable. Toutefois, les mauvaises habitudes ont la vie dure, car le coût d'opportunité d'un changement de comportement est élevé. Faciliter l'accès à l'information, favoriser le partage des expériences et donner envie aux gens d'oeuvrer ensemble dans un projet commun permet de réduire ce coût. C'est pourquoi, une « Maison de la durabilité » permet d'accélérer la transition vers une société respectueuse de l'environnement. A notre connaissance, il n'y a pour l'heure aucun projet de ce type en Suisse. Ainsi, cela renforcera encore le positionnement de Plan-les-Ouates comme ville d'avant-garde et résolument tournée vers l'avenir.

Motion

Pour un éclairage nocturne moderne, efficient et optimal à Plan-les-Ouates

Considérant :

- les différents articles des constitutions, lois et règlements, autant fédéraux, cantonaux que communaux relevant les compétences communales relatives à la pollution lumineuse, notamment l'art. 11, al. 1, de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), qui exige que les émissions lumineuses soient limitées à la source et l'art. 12 Q al. 6 du règlement cantonal d'application de la loi sur l'énergie qui dispose que l'Etat et les communes établissent tous les 4 ans un diagnostic en matière d'efficacité énergétique et de pollution lumineuse de leur parc d'installations d'éclairages et d'illuminations publics ;
- la motion M-2422 « Pour un éclairage nocturne économe » adoptée par le Grand Conseil et renvoyée au Conseil d'Etat le 30 août 2018 ;
- le rapport du Conseil fédéral de 2012, portant sur les « Effets de la lumière artificielle sur la diversité des espèces et l'être humain » et le projet d'aide à l'exécution de l'Office fédéral de l'environnement, portant sur les émissions lumineuses, et dont la publication de la version définitive paraîtra en 2019 ;
- que la pollution lumineuse a des conséquences directes sur la faune, la flore et les écosystèmes en agissant notamment sur le rythme biologique de la faune sauvage, les migrations et la chaîne alimentaire ;
- que la pollution lumineuse a des conséquences directes sur la santé humaine, en altérant le système hormonal et la sécrétion de mélatonine et en provoquant notamment des troubles du sommeil ;
- que l'impact sanitaire et écologique de la pollution lumineuse est de plus en plus reconnu et intégré dans les politiques publiques et la législation, en conjonction avec la mise en place de mesures d'économie d'énergie et de réduction des émissions de CO₂ ;
- que la pose d'éclairages LED ne résout pas le problème de la pollution lumineuse, et qu'il est au contraire aggravé lors de l'utilisation de LED blanches à forte composante de lumière bleue, qui sont dommageables pour le vivant ;
- les exemples des communes de Fläsch (GR) et de Val-de-Ruz (NE), qui prévoient de diminuer la pollution lumineuse et la consommation d'énergie en réduisant notamment le nombre de sources lumineuses, en se dotant de dispositifs dynamiques et en arrêtant l'éclairage public durant certaines heures de la nuit ;
- que des tests de diminution progressive de l'éclairage nocturne menés au chemin de Vers depuis plusieurs mois, n'ont donné lieu à aucune plainte de la population ;
- que la ZIPLO est fortement illuminée le soir et la nuit alors que les activités y sont extrêmement réduites ;
- que la ville de Plan-les-Ouates s'est engagée en faveur du développement durable et du bien-être de sa population ;

Vu ce qui précède,

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

INVITE

par 11 oui, 6 non et 3 abstentions

le Conseil administratif :

- À diminuer l'**intensité** et la **durée** de l'éclairage public, tout en s'assurant du maintien du sentiment de sécurité de la population, ce qui permettra à la fois de réduire la consommation d'énergie et de limiter les halos et la taille des zones touchées par une lumière directe et intense ;
- À appliquer la norme SIA 491 « Prévention des émissions inutiles de lumière à l'extérieur, etc. chaque fois que cela est possible ;
- À étudier la possibilité de diminuer fortement, voire de couper l'éclairage nocturne de la ZIPLO à certaines heures ;
- À mener en accord avec les riverains, et le canton le cas échéant, des tests d'extinction de l'éclairage nocturne, en deuxième partie de soirée ou total, dans des sites ou zones jugés opportuns ;
- À étudier l'opportunité d'adapter l'éclairage public en instaurant des systèmes de luminaires intelligents selon les endroits ;
- À sensibiliser la population, les propriétaires d'immeubles et de maisons individuelles, ainsi que les régies et les entreprises situées sur son territoire à une utilisation rationnelle de la lumière, y compris celle des éclairages publicitaires, et qui préserve la population et l'environnement de la pollution lumineuse ;
- À présenter un rapport sur l'ensemble des mesures prises et à prévoir à Plan-les-Ouates contre la pollution lumineuse : plan lumière, mesures visant à augmenter des corridors noirs sur le territoire communal, etc.

En vous remerciant, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de bien vouloir faire bon accueil à la présente motion.

- *Dominique Tinguely*
- *Pierre-Antoine Rieben*
- *Mario Rodriguez*

Plan-les-Ouates, 18.06.2019.

16 MAI 2019

Ingeburg Duchoud

102^E Route d'Annecy

1256 Troinex

Recommandée

Mairie de Plan-les-Ouates

Route des Chevaliers-de-Malte 3

1228 Plan-les-Ouates

à l'attention de Monsieur Philippe Rochetin

Président du Conseil municipal

Troinex, le 16 mai 2019

ABRIS DE BUS à L'ARRÊT RODAY

Monsieur,

Je vous envoie une copie du lettre reçue de Monsieur Thierry Durand le 24 janvier 2019 , en réponse à ma demande d'un abris de bus au Chemin Roday où il n'a aucune protection contre la pluie pour les nombreux élèves prenant le bus pour aller à l'école à Carouge.

Vu la réponse très évasive de Mr Durand nous avons décidés de faire la pétition ci-jointe en espérant recevoir une réponse favorable avant l'arrivée de la mauvaise saison.

Merci d' avance !

Bonnes salutations

J. Duchoud

📎 Annexes

Pétition adressée au Conseil administratif et au Conseil municipal de Plan-les-Ouates :

INSTALLER UN ABRI DE BUS à L'ARRET DU « CHEMIN RODAY » DIRECTION CAROUGE !

L'arrêt de bus du chemin Roday, direction Carouge, est fortement fréquenté, notamment aux heures de pointe et d'école. De nombreux enfants et adultes patientent sous la pluie et au vent, sans abri. Comment pouvons-nous promouvoir les transports publics sans mettre à disposition des usagers l'infrastructure minimum ! Merci de signer cette pétition pour demander **un abri de bus**.

**INTERVENTIONS DU PUBLIC A L'ISSUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 18 JUIN 2019**

Après avoir officiellement levé la séance, **M. Righetti**, Président du Conseil municipal, se tourne vers le public en donnant la parole à qui souhaite la prendre.

QUESTIONS / INTERVENTIONS DU PUBLIC**Dépôt d'une pétition pour renommer la place des Aviateurs 'Place des Aviatrices'**

Mme Chatelain, habitante de Plan-les-Ouates, explique qu'elle assiste pour la première fois à une séance du Conseil municipal dans cette nouvelle salle. Cette séance a été longue et dense, mais ne l'a pas été autant que la manifestation et le cortège organisés le 14 juin 2019 par les femmes et qui était une magnifique manifestation un peu plus festive que celle de ce soir. Dans le cadre de ce 14 juin 2019 qui commémorait de graves lacunes qui existent actuellement en Suisse par rapport aux droits des femmes, un comité s'est mis en place à Plan-les-Ouates, dont trois représentantes sont présentes ce soir dans le public. Ce comité a souhaité se réunir pour faire une animation le 14 juin 2019 et a choisi, pour cela, la place un peu centrale qui s'appelle actuellement la place des Aviateurs. Elles ont organisé, dès le matin, un accueil avec un café et se sont surtout rendues compte, en organisant tout ceci, qu'il n'y a pas, à Plan-les-Ouates, d'avenues, de rues, de ruelles ou de places qui concernent les femmes. Il y a très peu de noms de rues qui concernent directement des hommes ; quatre ou cinq messieurs sont nommés, sinon il y a la place des footballeurs, la place des Aviateurs, le Petit-Gris qui est aussi un 'monsieur'. Il y en a très peu car ce sont beaucoup de lieux-dits, ce qui est d'ailleurs une très bonne chose ; cela est sympathique et les attachent dans leur patrimoine local. Mais il n'empêche qu'elles souhaitent, au nom du comité, avoir un nom pour les femmes dans cette commune et souhaitent déposer une pétition munie, en quelques heures, de 112 signatures, afin que la place des Aviateurs soit renommée place des Aviatrices. Elles pourraient vraiment élargir cette pétition mais ne l'ont faite signer que le 14 juin 2019. Elles possèdent une liste d'aviatrices et ont déjà préparé la plaque. Elles souhaitent donc remettre au Conseil administratif cette pétition et cette plaque, afin que les instances réfléchissent à ce sujet. De plus, de nouveaux quartiers seront construits, donc de nouvelles rues et de nouvelles places et elles souhaitent que les femmes soient présentes dans la rue à Plan-les-Ouates. Elles leur demandent donc instamment d'y réfléchir sérieusement.

Le Président remercie Mme Chatelain de son initiative et de son courage. Il prend acte de la pétition qui sera traitée avec intérêt et toute la rigueur qu'elle demande.

Appel de la protection civile dans le cadre de la tempête du 15 juin 2019

M. Reversy, habitant de Plan-les-Ouates, revient sur les remerciements adressés par Mme Monbaron et M. Durand, ainsi que plusieurs membres du Conseil municipal, aux différents corps de métier qui ont participé à la remise en état suite à la tempête du 15 juin 2019, à savoir les pompiers, les employés communaux, les jardiniers, les concierges, etc. Il se dit personnellement attristé de voir qu'une fois de plus, dans ce genre de situation, un corps n'est pas cité. Non pas parce que l'on oublie de le citer, mais parce qu'il n'est pas intervenu. Il s'agit de la protection civile. Il rappelle que la protection civile de Plan-les-Ouates, c'est l'ORPC Salève (Organisation Régionale de Protection Civile) qui regroupe plusieurs communes. Cette ORPC, comme toutes les ORPC fédérales possède une formation

rapidement engageable. Il s'agit d'une unité d'une vingtaine à une quarantaine d'hommes qui peuvent intervenir en moins de 90 minutes, avec du matériel lourd, du matériel qui aurait pu aider à pomper des caves, qui aurait pu aider à tronçonner des arbres, etc. Ce sont des gens qui sont volontaires pour faire plus de protection civile pour la Commune et il pense que pour remercier ces gens-là d'être volontaires et pour leur montrer que cela n'est pas inutile, il serait bien que de temps en temps, dans ce genre de situations, ils soient alarmés. Alarme qui peut passer, notamment, par le Conseil administratif et par les pompiers.

Le Président remercie M. Reversy de cette intervention. Pour sa part, il découvre cela.

Pour répondre en portant une autre casquette, à savoir celle de Président de l'ACG (Association des Communes Genevoises), **M. Magnin** explique qu'il a été sollicité par le Président de l'AGOPC (Association Genevoise des Organisations de Protection Civile (AGOPC), M. Stéphane Barbat, qui lui a fait la même remarque. Or, cette situation fut la même sur tout le canton. Seul un renfort en Ville de Genève a été demandé. M. Magnin pense qu'effectivement, dans les cas d'urgence comme celui-ci, la protection civile aurait pu être utile et il va personnellement, en sa qualité de Président de l'ACG, se renseigner sur la raison pour laquelle le listing complet n'a pas été utilisé car, à son sens, la protection civile aurait pu largement être appelée.

M. Reversy fait remarquer qu'elle aurait pu être appelée par les autorités communales et pas seulement par les autorités cantonales.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt les débats à 22H20 et invite le public à venir boire le verre de l'amitié en leur compagnie.